

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Bureau

Président : M. Matthieu Jotterand
Vice-président : M. Armando Couto
Secrétaire : Mme Deborah Mühle
Membres : M. Alain Fischer, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Stéphane Dätwiler

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Maire
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2021

NOUVEAUX OBJETS

- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 288-22.04 Route des Jeunes – Réalisation d'un collecteur d'eaux usées – **p. 874**
Entrée en matière Crédit d'investissement
Fr. 776'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

- | | | | |
|----|---|---|----------------------|
| b) | 289-22.04
Entrée en matière
Fr. 1'000'000.-- | Programme de transition énergétique dans l'habitat lancéen –
Crédit d'investissement | <u>p. 875</u> |
| c) | 290-22.04
Entrée en matière | Reprise des actifs nets (donations) des structures petite enfance
municipalisées au 1 ^{er} septembre 2022 | <u>p. 876</u> |
| d) | 291-22.04
Entrée en matière | Examen et approbation des comptes 2021 de la Fondation
communale immobilière de Lancy (FCIL) | <u>p. 877</u> |
| e) | 292-22.04
Entrée en matière | Refonte du statut du personnel de l'administration municipale
de la Ville de Lancy du 12 décembre 2013 | <u>p. 878</u> |
| f) | 293-22.04
Entrée en matière | Refonte du système de classification et de rémunération de
l'administration lancéenne | <u>p. 889</u> |
| g) | 294-22.04
Entrée en matière
Fr. 398'000.— | Création de bureaux dans l'ancienne école enfantine du Petit-
Lancy - Crédit de construction | <u>p. 891</u> |
| h) | 295-22.04
Entrée en matière
Fr. 1'750'000.-- | Surélévation et transformation d'un pavillon scolaire dans le
parc En Sauvy - Crédit de construction | <u>p. 892</u> |
- 8) Motions – Résolutions
- | | | |
|----|--|----------------------|
| a) | Examen et approbation du rapport d'activité 2021 de la Fondation communale
immobilière de Lancy (FCIL) (R064-2022) | <u>p. 893</u> |
| b) | Motion des groupes des Vert-e-s et socialiste « Pour des protections périodiques
gratuites et en libre-accès au sein des écoles primaires de la commune de Lancy »
(M065-2022) | <u>p. 894</u> |
| c) | Motion des groupes des Vert-e-s et socialiste « Pour des protections périodiques
gratuites et en libre-accès au sein des locaux de la Ville de Lancy » (M066-2022) | <u>p. 896</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION

- 9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- | | | | |
|----|--|--|----------------------|
| a) | 286-22.03
Arrêté
Fr. 800'000.-- | Aménagement de la garderie Le Petit Prince dans l'immeuble
de la coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons – Crédit de
construction – Rapport de la Commission des travaux, séance
du 4 avril 2022 (Mme Nancy RUERAT) | <u>p. 899</u> |
| b) | 287-22.03
Arrêté
7'010'000.-- | Acquisition d'un entrepôt et de surfaces de bureaux pour le
service de l'environnement dans la ZIA Rambossons – Crédit
d'investissement - Rapport de la Commission des travaux,
séance du 4 avril 2022 (Mme Nancy RUERAT) | <u>p. 901</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

- c) **Vote** Création d'une nouvelle Brigade du stationnement en remplacement de la gestion du stationnement par la Fondation des parkings – Rapport de la Commission des finances, séance du 6 avril 2022 (M. Smult KOUAME) **p. 902**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 10) Commission sociale, séance du 14 mars 2022, rapporteur M. Thomas VOGEL
- a) Visite et présentation de l'Épicerie solidaire dans ses nouveaux locaux **p. 906**
 - b) Nomination d'un représentant du Conseil municipal pour le Contrat de quartier intercommunal Chapelle-Les Sciers **p. 907**
 - c) Divers
- 11) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 15 mars 2022, rapporteur Mme Caroline MONOD
- Divers
- 12) Commission des travaux, séance du 4 avril 2022, rapporteur Mme Nancy RUERAT
- Dépassement du crédit de construction relative à la rénovation de la villa Bernasconi **p. 908**
- 13) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 5 avril 2022, rapporteur Mme Deborah MÜHLE
- a) Projet d'aménagement au parc Navazza **p. 910**
 - b) Divers

POINTS FINAUX

- 14) Propositions individuelles et questions **p. 911**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Jotterand : bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 28 avril 2022. Je souhaite la bienvenue à Mme la Maire, Mme la Conseillère administrative, M. le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les chefs de service, Mme la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs du public.

J'excuse M. Dätwiler ainsi que M. le Conseiller administratif, je crois que sinon nous sommes toutes et tous présent-e-s.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2022

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Jotterand : nous avons reçu six courriers. Cinq dans les délais et un que nous avons reçu à 19h58 dont nous ferons mention.

Le premier courrier, il s'agit d'une lettre ouverte de plusieurs dizaines de signataires adressée aux élu-e-s communaux genevois qui dénonce le fait que 200 personnes doivent dormir dehors à Genève à partir du 1^{er} avril, date où il a d'ailleurs neigé cette année.

Nous avons ensuite reçu un courrier qui est une demande de don de la part de l'association Sauvetage Faons Genève, qui a également été adressé au Conseil administratif qui a la compétence pour répondre favorablement ou non.

Nous avons ensuite un courrier qui nous donne un lien pour le rapport d'activité 2021 du Bureau de médiation administrative qui, pour rappel, est un organe indépendant qui contribue à régler de manière extra-judiciaire d'éventuels conflits entre administrations et administrés, ainsi que pour démêler la complexité des démarches administratives. Il relève que peu de demandes ont été faites au niveau communal, ce qui est bon signe puisqu'il émet l'hypothèse que c'est probablement en raison de la proximité des villes et villages genevois. Le rapport est à disposition, pour celles et ceux qui souhaiteraient le consulter, sur Internet (https://www.ge.ch/media/document/2022-03/RA_BMA_2021.pdf).

Nous avons ensuite un courrier pour nous adresser une copie d'une résolution votée par le personnel de l'administration communale. Nous aurons l'occasion d'y revenir, notamment au sein de la Commission de l'administration.

Enfin, nous avons reçu un flyer informatif contenant l'agenda de la maison de quartier Sous l'Etoile.

De plus, il y a également une pétition et une demande d'audition par la Commission de l'administration du Conseil municipal du personnel et des partenaires sociaux de la Ville de Lancy qui est arrivée ici.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Mme GACHET : quelques informations. Vous trouverez sur CMNet la réponse du Conseil administratif à la question écrite de Mme Bonvin Bonfanti concernant la taxe professionnelle communale.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE056 déposée par Mme Anne Bonvin Bonfanti

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE**Question**

La taxe professionnelle communale étant remise en question par une partie de la droite au niveau cantonal, je souhaitais savoir si la Ville de Lancy a envisagé différents scénarios afin de pallier cette éventuelle baisse de recettes, qui avoisinerait les 10% de ses revenus et viendrait s'ajouter à la baisse d'impôts consécutive dont ont pu bénéficier les entreprises suite à la dernière réforme fiscale (RFFA).

Aussi, serait-il possible d'avoir quelques chiffres concernant la TPC, avoir le pourcentage des structures qui paient le montant minimum fixé par le CM (30 francs par an), le pourcentage d'entreprises qui paient moins de 100 CHF par an et le profil des sociétés qui paient les montants les plus conséquents? S'agit-il de PME, dans quel secteur d'activité, combien d'employé-e-s ont-elles en moyenne?

Enfin, est-ce que le Conseil administratif va prendre position publiquement sur ce sujet et, si oui, comment?

Réponse

Les statistiques en lien avec la TPC ont été effectuées sur la période fiscale 2020, car l'analyse est plus complète.

Période fiscale 2020 :

- *36% des contribuables étaient soumis à la taxe minimum.*
- *43% des contribuables paient une taxe nette inférieure à Fr. 100.-.*

Le secteur bancaire et les multinationales sont les principaux contributeurs à la TPC en termes de montant de taxe nette supérieure à Fr. 50'000.--. Ces entreprises représentent environ 2% des contribuables et génèrent 75% de la taxe professionnelle.

Les entreprises de taille importante sises sur le territoire de Lancy et à forte valeur ajoutée sont actives dans les domaines suivants :

- *Secteur financier : BCGE, Banque ING, Crédit agricole, Banque Lombard & Odier (départ planifié en 2023)*
- *Négoce : Cargill, Alvean Sugar*
- *Entreprises internationales : Groupe Procter et Gamble, Groupe COTY*
- *Télécommunication, IT : Swisscom*
- *Assurances : Allianz, AXA*
- *Cabinet d'audit/conseils : KPMG, Ernst & Young, Backer McKenzie*
- *Construction : Induni & CIE*
- *Vêtement : Columbia Sportswear*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

- *Entreposage et logistique : Ports francs et Entrepôts de Genève*

En ce qui concerne, l'emploi, il faut se référer aux données de l'OCSTAT. On peut relever les chiffres clés suivants pour 2019 :

- *Nombre d'emplois sur Lancy : 22'223 (soit 18'706 EPT)*
- *Le secteur tertiaire regroupe 90% des emplois sur Lancy*

Pour l'emploi, des informations plus complètes par commune peuvent être consultées sur le site de l'OCSTAT par établissements, emplois, EPT, secteur d'activité, etc.

Le Conseil administratif est fermement opposé à cette initiative demandant l'abolition de la TPC et s'est déjà positionné dans ce sens lors d'une l'assemblée générale de l'ACG.

Mme Gachet : concernant le courrier remis à l'ensemble des élu-e-s avec copie aux Conseillers municipaux sur la question du sans-abrisme, sachez que l'ACG a émis un communiqué de presse en date du 6 avril 2022. C'est une démarche qui avait été entreprise déjà bien en amont de cette interpellation, mais sachez que l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 6 avril 2022 a voté une subvention extraordinaire de Fr. 6.2 millions en faveur du dispositif d'accueil d'urgence social allouée à la Ville de Genève et que ce fonds a été alloué à l'ouverture de ces 200 places jusqu'au 31 décembre 2022.

Concernant l'interpellation relative à la problématique de la sécurité sur la place des Ormeaux, nous avons sollicité les TPG et nous avons eu la chance que notre demande soit accueillie très favorablement puisque le responsable du pôle sécurité des TPG a pris contact avec la police municipale et moi-même ; ils ont fait quatre contrôles sur quatre jours différents et à des horaires différents tout début avril. J'ai même assisté à un des contrôles avec eux le 8 avril au matin. Le premier contrôle, le 4 avril, a été effectué entre 6h50 et 8h10 du matin ; ils ont constaté – c'est un relevé chiffré qu'ils nous ont remis – que 120 véhicules privés avaient utilisé cette place dont 67 circulaient à une vitesse excessive jusqu'à 15 km/h au-dessus de la vitesse autorisée. Sur cette même période, 12 véhicules TPG sont passés dont 3 circulaient effectivement avec un excès de vitesse qui allait entre 3 et 4 km/h au-dessus de la norme tolérée. Ils ont fait tout un axe de sensibilisation auprès de l'ensemble des agents des bus et force est de constater que le 8 avril, sur 1h30 de contrôle, il y a eu zéro dépassement de vitesse. Ils sont à notre disposition pour reconduire ce genre de contrôle à d'autres lieux de la commune qui pourraient être signalés comme étant dangereux, mais ce sont vraiment des gens avec lesquels on peut collaborer, ils sont extrêmement efficaces.

Concernant l'accueil des réfugiés provenant d'Ukraine, on souhaitait vous faire un petit retour sur ce qui a été mis en place. Nous avons créé une task force très rapidement pour prendre en charge l'arrivée des migrants et pour assurer le lien avec l'Hospice général puisque l'ensemble du projet est conduit et piloté par l'Hospice général. Jusqu'à ce jour, nous avons identifié des lieux d'hébergement, la posture du Conseil administratif a été d'exclure des premiers lieux d'hébergement les salles communales et salles collectives parce qu'on estime que ce ne sont pas des lieux dignes pour recevoir ces familles. Par contre, on a mis à disposition trois appartements et une villa et les premières visites ont lieu lundi pour une mise à disposition très rapide des familles.

On a aussi identifié, parce que l'Hospice était éventuellement intéressé en fonction de la durée de l'hébergement de ces familles, un lieu de 1300 m2 bétonné qui pourrait être mis à disposition pour créer une sorte de village pour accueillir ces familles, avec des containers qui seraient aménagés par l'Hospice ; cela permettrait de créer un espace nettement meilleur que des salles communales.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Sinon, nous avons pris la décision d'ouvrir deux postes relativement rapidement et pour une mesure uniquement très temporaire, une personne qui serait en charge de la coordination de l'ensemble de l'accueil de ces personnes, puisqu'il y a une coordination avec l'Hospice général, avec toutes les associations, avec les différents services de l'Etat de Genève, et un psychologue junior, de manière à accompagner ces personnes puisqu'on s'est rendu compte que les premières familles ont peut-être été celles qui ont été privilégiées par rapport à la sortie de l'Ukraine, par contre les gens qui arrivent maintenant ont subi un traumatisme très important et on est déjà confronté à des problématiques de réinsertion, en tout cas d'acclimatation, raison pour laquelle nous avons au niveau du Conseil administratif accepté l'ouverture de ces postes temporaires pour permettre l'accueil digne de ces migrants.

Au niveau des écoles, dans une première démarche, l'Hospice général a ouvert une halle qui permet l'accueil de 400 à 500 migrants à Palexpo et le Département de l'instruction publique a privilégié la solution de les intégrer tous en même temps dans une même école ; ils seront intégrés dès lundi prochain à Tivoli. Un aménagement a été mis en place puisqu'ils seront véhiculés collectivement avec des bus, tout à la charge de l'Hospice et c'est le service de la police municipale qui a coordonné l'arrivée, la pose et la dépose de ces enfants et des parents ou de la maman qui va les accompagner pour qu'il n'y ait pas de rupture au moment de sortir de Palexpo. Tout a été prévu pour amener ces enfants sur site, la reprise, il y a également une coordination qui a été mise en place avec le service des affaires sociales pour l'accueil à midi avec le GIAP.

On est également en contact avec les différentes associations sportives parce que certaines d'entre elles se sont déjà mises à disposition de la Ville de Lancy pour accueillir ces jeunes de manière gratuite et rapide pour leur offrir des places pour qu'ils puissent pratiquer des activités sportives.

Lundi, nous accueillons une vingtaine d'enfants qui seront répartis dans trois classes à Tivoli et il y a un potentiel de six classes accueil qui permettraient l'accueil de ces jeunes, ce sont vraiment des gens qui sont localisés à Palexpo. Concernant les jeunes qui seront hébergés sur Lancy, ce sera une problématique qui sera reprise par le service des affaires sociales et Mme Moyard par rapport à l'intégration à plus long terme de ces gens sur le territoire lancéen.

Dernier message : je tenais à remercier M. Jotterand pour l'organisation de la sortie du Conseil municipal. Cela nous a donné l'occasion de visiter Genilac et ce sont toujours des grands moments qui nous permettent d'échanger en toute simplicité les uns avec les autres, et pas forcément sur des débats politiques. Un tout grand merci à M. Jotterand pour cette organisation.

M. Jotterand : je rebondis en remerciant aussi celles et ceux qui n'ont pas eu trop peur des surprises.

Mme Moyard : pour une fois, je n'ai pas de communications.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

6) PRESENTATION DES COMPTES 2021

Mme Gachet : au nom du Conseil administratif, nous avons le plaisir de vous annoncer les comptes 2021.

Cette année a été à nouveau marquée par la pandémie du Covid-19, avec son lot de contraintes sanitaires. L'administration communale se plie aux conditions restrictives édictées, au gré de l'évolution des contaminations, en passant par des périodes de télétravail obligatoire. L'agenda communal a été bouleversé, les manifestations ont été annulées ou reportées, la gratuité des loyers est offerte pendant quelques mois aux restaurants qui sont locataires de nos locaux commerciaux, en raison de leur fermeture, de nombreuses réservations de locations de salle ont été annulées et les activités tant culturelles que sportives ont dû s'adapter aux mesures imposées. Quelques effets financiers de la crise (en plus ou en moins) font l'objet de remarques spécifiques dans le rapport des comptes.

Notons également que le 17 juin 2021, votre Conseil a accepté deux crédits complémentaires pour un total de Fr. 1'164'924.-- destinés à couvrir l'application du salaire minimum auprès des employés des structures d'accueil familial de jour, qui impactent les subventions sur la nature 36 "charges de transfert".

GENERALITES

Les comptes bouclés au 31 décembre 2021 présentent un bénéfice de Fr. 31'150'886.49.

Partant d'un budget présentant un déficit de Fr. 1'532'000.-, l'ampleur de ce résultat s'explique par deux principaux éléments liés à la fiscalité :

- Correctifs d'années antérieures (personnes physiques, impôt à la source et personnes morales) pour 20.8 millions de francs
- Production estimée de l'impôt à la source : + 8.6 millions par rapport aux estimations portées au budget par le Département des finances

Ajoutons que les effets de l'introduction de RFFA sont maintenant établis, puisque qu'on constate une diminution de plus de Fr. 4 millions entre la production estimée de l'impôt des personnes morales de 2019 et les productions estimées de l'impôt en 2020 et 2021, en remplaçant les correctifs.

Quant à l'impôt des personnes physiques, il est fortement impacté par l'augmentation des estimations de l'impôt à la source, qu'on peut mettre à l'actif de l'implantation des nouvelles sociétés et entreprises à Pont-Rouge.

Les charges de biens et services, et autres charges d'exploitation, soit la nature 31, hors dépréciations sur créances, sont en général un indicateur prépondérant sur l'évaluation de la maîtrise des charges. Présentant un écart favorable d'environ 2 millions de francs par rapport au budget, les analyses des non dépensés et autres écarts seront bien naturellement expliqués, rubrique par rubrique, dans le rapport financier.

Quant au résultat net des biens-fonds du patrimoine financier, il se monte à Fr. 7.11 millions, contre un résultat budgété de Fr. 7.01 millions, en adéquation avec le budget.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Enfin, l'endettement a diminué de Fr. 2 millions, passant de Fr. 135 millions à Fr. 133 millions au 31 décembre 2021. Par le biais du compte courant auprès de l'Etat de Genève, l'utilisation du disponible sur le solde de la perception de la fiscalité à fin 2020 a permis, dans le cadre de la gestion de la trésorerie communale, de financer partiellement les dépenses d'investissements.

La présentation du compte de résultat 2021 se décompose ainsi :

En millions de francs

	Comptes 2021	Budget 2021
Revenus d'exploitation	140.03	104.99
Charges d'exploitation	-122.11	-121.00
Revenus financiers (produits des biens-fonds du patrimoine administratif et financier)	22.83	23.04
Charges financières (charges de gestion des biens du patrimoine financier et des intérêts passifs des emprunts)	-8.05	-8.56
Charges extraordinaires (amortiss. compl.)	<u>-1.55</u>	<u>0.00</u>
Résultat	31.15	-1.53

Le niveau du résultat, par rapport au budget, est décomposé et synthétisé comme suit :

Résultat net du budget 2021	-1.53
Revenus fiscaux, fonds de péréquation PM et TPC, écart :	34.22
Disponible sur les charges de biens et services	2.11
Dépassement sur les charges de personnel	-1.05
Dépassement sur les charges de transfert	-2.48
Autres écarts, net	<u>1.13</u>
Ecart net sur le résultat d'exploitation	33.93
Ecart net sur le résultat financier	0.30
Amortissements complémentaires	-1.55
Ecart net sur le résultat extraordinaire	-1.55
Compte de résultat total 2021	<u>31.15</u>

Examinons maintenant plus en détail les comptes 2021 avec les différentes rubriques qui les composent :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

1. COMPTES DE RESULTAT (FONCTIONNEMENT)

1.1. LES REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus fiscaux s'élèvent à Fr. 130.19 millions et se composent des productions estimées de l'impôt direct des personnes physiques et des personnes morales, du montant en notre faveur qui découle du fonds de péréquation des personnes morales, ainsi que de la taxe professionnelle communale. S'y ajoute également l'impôt sur les chiens. Le budget prévoyait la somme totale de Fr. 95.97 millions.

Les revenus encaissés sur la rubrique "taxes" se montent à Fr. 5.37 millions contre un budget de Fr. 5.19 millions. Cela regroupe les émoluments administratifs, les taxes d'utilisation et de prestations de service, les produits de ventes diverses dont les repas des restaurants scolaires et les cartes journalières des CFF, ainsi que le produit des amendes et divers remboursements, comme les indemnités journalières des assurances ou les remboursements de sinistres et d'aides sociales.

La nature 46 intitulée "revenus de transfert" englobe tous les produits liés aux quotes-parts, dédommagements ou subventions en faveur de la commune, qui proviennent de la Confédération, du Canton et des autres communes. Sur un total de Fr. 3.76 millions prévu au budget, la rubrique a généré Fr. 4.45 millions en 2021, soit un gain net de Fr. 689'000.--.

La compensation verticale IFD, versée par le Canton et qui découle de la mise en œuvre de la RFFA, s'est élevée à Fr. 1'163'700.--, soit + Fr. 315'000.-- de plus qu'attendu, et le versement du Fonds pour le développement de l'accueil préscolaire a permis d'engranger Fr. 1'574'000.--, soit + Fr. 446'000.-- par rapport aux estimations.

1.2. LES REVENUS FINANCIERS

Ils s'élèvent au total à Fr. 22.83 millions. Les biens-fonds du patrimoine administratif ont généré Fr. 7.82 millions de revenus, alors que ceux du patrimoine financier (immeubles, villas et autres bâtiments) se montent à Fr. 14.35 millions.

Le solde est réparti entre les produits des biens-fonds sous-loués, des dividendes sur les actions BCGe, les intérêts sur le capital de dotation des SIG et la part en notre faveur du résultat de gestion des SIG (sous convention 2020-2024).

1.3. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges de personnel (nature 30) totalisent Fr. 32.16 millions, contre un budget de Fr. 31.11 millions, soit un écart défavorable de 3.3%.

Les charges de la nature "biens, services et autres charges d'exploitation" intègrent les comptes relatifs aux dépréciations de créances et autres ajustements de provisions fiscales. Ils sont isolés, de manière à refléter le niveau des charges que la commune peut maîtriser.

La nature 31, sans les dépréciations sur créances, totalise la somme de Fr. 24.56 millions, contre Fr. 26.55 millions prévus au budget, ce qui représente un non-dépensé de Fr. 1.99 millions.

Quant à la rubrique "dépréciations sur créances" elle présente un disponible de Fr. 116'800.--.

Les amortissements du patrimoine administratif, nature 33, totalisent la somme de Fr. 15.87 millions, et présente une diminution de Fr. 305'000.--, ou -1.9% par rapport au budget.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Les charges de transfert, nature 36, présentent un dépassement de Fr. 2'476'700.--. Sur un budget total de Fr. 49.54 millions, les comptes se soldent par des charges de Fr. 52.02 millions.

On enregistre sur cette rubrique :

1. la compensation financière aux communes frontalières, Fr. 6 millions, contre un budget de Fr. 4.82 millions;
2. les dédommagements au Canton, comme les frais de perception des impôts (+ Fr. 852'000.--), ainsi que les frais engendrés pour le contrôle du stationnement;
3. les dédommagements aux communes, soit pour les groupements intercommunaux, le SIS et la Fondation des Evaux : Fr. 10.15 millions, contre un budget de Fr. 10.39 millions ;
4. les charges portées au titre de la péréquation financière intercommunale, ainsi qu'au fonds de régulation, selon la LRT ;
5. les subventions en faveur des collectivités et des tiers : les comptes sont bouclés avec un dépassement de Fr. 792'000.--, sur un budget de Fr. 30.15 millions ;
6. les charges d'amortissements sur les subventions d'investissement.

1.4. LES CHARGES FINANCIERES

Budgétées pour Fr. 8.56 millions, les charges 2021 présentent un total de Fr. 8.05 millions, d'où un disponible de Fr. 514'000.-- :

- Les charges d'intérêts s'élèvent à Fr. 807'300.--, contre un budget de Fr. 982'000.--, en baisse du fait principalement de la diminution de la dette.
- Les charges de gestion et d'entretien des biens-fonds "immeubles et villas du patrimoine financier", considérées comme des charges de nos "placements financiers", sont regroupées sur cette nature comptable. Elles présentent un écart favorable de Fr. 340'000.-- ou env. - 4.5%.

1.5. LES CHARGES EXTRAORDINAIRES

Elles sont constituées des amortissements complémentaires, selon l'approbation du Conseil municipal du 25 novembre 2021.

2. DETTE COMMUNALE

La dette communale a baissé pour la 4^{ème} année consécutive. Elle passe de Fr. 135 millions au 31 décembre 2020 à Fr. 133 millions au 31 décembre 2021, soit une diminution de Fr. 2 millions.

Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- remboursement d'un emprunt à long terme, arrivé à échéance, pour Fr. 5 millions
- amortissements de deux emprunts, pour Fr. 2 millions
- nouvel emprunt à court terme de Fr. 5 millions.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 0.59 % au 31 décembre 2021, contre 0.58 % une année auparavant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés :

En 2021, le Conseil municipal a voté 24 crédits d'investissements, pour la somme de :

au patrimoine administratif Fr. 51.99 millions
(dépenses brutes, sans les études et concours déjà votés)

au patrimoine financier Fr. 2.05 millions

soit un total de Fr. 54.04 millions

Parmi les crédits votés au patrimoine administratif, il convient de relever les objets financièrement les plus importants :

La construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge (école Adélaïde Sara Pictet de Rochemont)	Fr. 31.05 millions
L'achat du terrain sur lequel va reposer la nouvelle école de Pont-Rouge (propriété de la FPLC)	Fr. 1.03 million
Le crédit pour procéder à la reconstruction partielle des collecteurs et leur réhabilitation, à la route du Pont-Butin	Fr. 9.54 millions
Le crédit pour travaux de transformation de l'EVE Clair-Matin, à la route de Chancy 59	Fr. 2.65 millions
L'approbation du versement de la contribution 2021 en faveur du FIDU	Fr. 1.64 million

Au patrimoine financier, le Conseil municipal a voté le crédit pour l'acquisition d'une parcelle au chemin des Palettes 8b pour Fr. 1.93 million.

Les dépenses effectives

Les dépenses brutes effectives du patrimoine administratif s'élèvent en 2021 à Fr. 38.26 millions, alors que la planification prévoyait un montant de Fr. 68.11 millions. Le volume des dépenses qui ne s'est pas concrétisé est donc de Fr. 29.85 millions, ou 43.8%.

En considérant les dépenses brutes du patrimoine financier de Fr. 179'000.--, le montant dépensé est de Fr. 38.44 millions.

Relevons que l'année 2021 a été marquée, au patrimoine financier, par le versement de la FCIL de Fr. 3.71 millions en lien avec le PLQ et la vente des parcelles à l'avenue du Cimetière.

Le montant dépensé a été couvert comme suit :

Autofinancement par les amortissements	Fr.	17.59 millions
Subventions et recettes	Fr.	<u>11.23 millions</u>
Financement avant résultat	Fr.	28.82 millions

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

soit une insuffisance de financement de Fr. 9.62 millions, compensée par le résultat 2021. Au final, la dette diminue de Fr. 2 millions, en tenant compte des autres positions bilancielleres.

4. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce résultat positif de plus de 31 millions au regard de déficit projeté de Fr. 1.5 millions.

Vous avez voté l'an passé la création au sein du capital propre d'une réserve conjoncturelle alimentée de 16 millions. Nous vous proposons d'ajouter ces 31 millions de bénéfice à cette réserve.

Au niveau des investissements, on remarquera que votre Conseil municipal a voté en 2021 un peu plus 54 millions de crédits d'investissements à réaliser ces prochaines années au patrimoine financier et administratif. Il est à relever que le coût de notre dette est toujours aussi faible avec un taux moyen de 0.59 % et que grâce à des emprunts à long terme, ce taux pourra être maîtrisé.

En tant qu'autorités, notre défi est de faire face au développement de notre commune en matière de construction de logements ou d'infrastructures publiques, de maintenir les prestations sociales et d'équilibrer notre budget.

En 2021, la Ville de Lancy est toujours une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir, nous l'espérons sereinement, même si les enjeux économiques dans notre pays, et en particulier dans notre canton, sont incertains.

La stratégie qui figure au plan quadriennal devra être poursuivie et nous voulons poursuivre les objectifs fixés à savoir :

- Continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux ;
- Compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population et notamment les efforts en matière de places d'accueil pour la petite enfance ;
- Investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés ;
- Adapter les effectifs de notre administration pour répondre aux enjeux de ces prochaines années.

Dans ces conditions, le Conseil administratif s'engage à travailler afin de maintenir tant que faire se peut l'équilibre des finances publiques de notre commune.

Je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du service financier pour leur excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine Aymon, et son collaborateur direct M. Domenico Santangelo, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble des chefs de service et du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

M. Jotterand : merci Mme la Maire. J'y adjoins les remerciements du Conseil municipal.

Pour la bonne forme, nous allons voter le renvoi en Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

NOUVEAUX OBJETS**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF****a) Route des Jeunes – Réalisation d'un collecteur d'eaux usées – Crédit d'investissement (Fr. 776'000.--) (288-22.04)**

=====

Mme Moyard : il s'agit, comme vous en avez une certaine habitude, d'un crédit d'investissement qui est assez rigolo, si vous avez regardé le plan de situation en page 5, parce qu'il est vraiment à la limite entre la commune de Carouge et celle de Lancy avec un bout de collecteur qui avait déjà été construit. Il s'agit de faire le reste, donc on est vraiment à cheval entre Carouge et Lancy.

Une partie a déjà été faite à sec et il faut maintenant compléter le réseau pour les nouveaux immeubles. Comme n'importe quel collecteur, ils sont entièrement pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). C'est pourquoi je vous remercie d'accepter, éventuellement sur le siège, ce crédit d'investissement pour pouvoir réaliser ce collecteur d'eaux usées à la route des Jeunes.

M. Jotterand : nous allons d'abord discuter de l'entrée en matière. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : nous avons d'ores et déjà deux propositions différentes puisque Mme la Conseillère administrative a proposé un vote sur le siège, alors que le Bureau a comme proposition un renvoi à la Commission des travaux.

M. Clémence : on pense que c'est tout à fait un projet qui peut être voté sur le siège et donc on proposerait, contrairement au Bureau, mais conformément à ce que propose la magistrate, de voter cela immédiatement ce soir.

M. Jotterand : puisque nous avons également cette proposition de discussion immédiate, je vous propose de la soumettre au vote et si elle est refusée nous envisagerons la Commission des travaux.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 23 oui, 11 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la réalisation d'immeubles administratifs à l'arrière de l'esplanade de Pont-Rouge ;

Vu la nécessité de raccorder ces immeubles au réseau d'eaux usées existant sous la route du Grand-Lancy ;

Vu que la totalité des coûts sera prise en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et aux articles 89 et ss et 95 et ss de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 776'000.— destiné à la réalisation d'un collecteur d'eaux usées à la route des Jeunes,*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7206.50320, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7206.14032,*
3. *de prendre acte que ce crédit sera totalement financé par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique 7206.63220,*
4. *de prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA.*

L'arrêté 288-22.04 est accepté à l'unanimité, soit par 22 oui, 0 non, 13 abstentions.

b) Programme de transition énergétique dans l'habitat lancéen – Crédit d'investissement (Fr. 1'000'000.--) (289-22.04)

=====

Mme Moyard : vu l'absence de M. Bonfanti, il me revient de présenter brièvement cet exposé des motifs. Il s'agit d'un crédit d'investissement de Fr. 1 million qui est réparti sur 5 ans, à raison de Fr. 200'000.— par an, qui s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique de la Ville de Lancy et particulièrement ses objectifs de réduction de consommation énergétique et de valorisation de ressources renouvelables. Nous avons un certain nombre d'objectifs qui a déjà été fixé et finalement il faut se donner les moyens de les atteindre. Il s'agit avec ce crédit de pouvoir d'une part faire des projets de communication et de sensibilisation auprès de la population sur des changements de comportement, mais également de pouvoir les accompagner dans le cadre de processus effectifs de rénovation énergétique avec un programme de subventions bien précises qui s'ajouteraient à d'autres subventions comme les subventions cantonales qui peuvent être demandées. Donc, ce crédit d'investissement, comme je l'ai dit, se développerait sur 5 ans et le Conseil administratif vous propose de renvoyer cet objet à la Commission de l'environnement pour qu'elle l'étudie plus en profondeur.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

M. Jotterand : il s'agit d'une entrée en matière, j'ouvre la discussion à ce sujet. La parole n'étant pas demandée, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Jotterand : le Bureau a la même proposition que le Conseil administratif, c'est-à-dire un renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

c) Reprise des actifs nets (donations) des structures petite enfance municipalisées au 1^{er} septembre 2022 (290-22.04)

=====

Mme Moyard : cette délibération est relativement technique, mais surtout formelle. Le chiffre en question de Fr. 1'124'000.— vous avait déjà été présenté lors des travaux approfondis de votre Conseil concernant la municipalisation. Si vous reprenez vos documents, c'est exactement le même montant. Ce montant correspond à ce qui sera récupéré par la Ville de Lancy, actifs et passifs confondus, le second déduit du premier, au moment de la municipalisation, du fait de la dissolution, qui est en cours, des associations de crèches et de garderies. Ces dissolutions, au sens du Code des obligations et du droit des associations, auront lieu dans le courant du mois de mai ; les différentes associations ont déjà été convoquées. Une fois que les comptes bancaires auront été fermés, cela constituera un bénéfice net – la totalité des biens – qui va revenir à la Ville de Lancy puisque pour rappel, 80% du budget de chacune de ces structures vient du budget de la Ville de Lancy et donc ces montants reviendront à la Ville de Lancy en une fois au moment de la dissolution de ces différentes associations. Après avoir consulté le Service des affaires communales (SAFCO), nous avons donc choisi de vous présenter cette délibération parce que les donations, avec charges et conditions, doivent faire l'objet d'une acceptation d'une délibération par votre Conseil. Néanmoins, ce montant de Fr. 1'124'000.—, pour les curieux, vous le retrouvez exactement dans les différents documents, si cela est nécessaire je peux vous indiquer comment il se décompose entre les actifs et les passifs et je reste à votre disposition. Etant donné que c'est purement formel et uniquement la suite du travail de fond que vous aviez déjà fait, si vous êtes enclins et enclines à voter cela sur le siège, cela nous sera plus facile, d'autant que la prochaine Commission des finances est déjà chargée. Donc la demande du Conseil administratif est de voter cela sur le siège. Evidemment nous restons à votre disposition si votre Conseil souhaitait en faire autrement.

M. Jotterand : il s'agit d'une entrée en matière, j'ouvre la discussion à ce sujet.

M. Dérobert : vu le montant et de son éventuelle utilisation, le PLR demande que cela soit renvoyé en Commission des finances pour étude.

M. Jotterand : merci M. Dérobert. Nous en sommes à l'entrée en matière, mais le Bureau vous rejoindra pour la proposition. Si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 33 oui, 1 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

M. Jotterand : il y a deux propositions contraires puisqu'il y a une proposition de discussion immédiate de la part du Conseil administratif, le Bureau, lui, propose un renvoi en Commission des finances, de même que M. Dérobert. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la proposition du Bureau, le renvoi en Commission des finances, et si c'est non nous en discuterons immédiatement puisqu'il n'y a pas d'autres propositions de renvoi en commission.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 25 oui, 6 non, 4 abstentions.

d) Examen et approbation des comptes 2021 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (291-22.04)

=====

Mme Moyard : comme chaque année, la FCIL, Fondation communale de droit public, doit présenter son rapport d'activité, qui est un peu plus bas dans l'ordre du jour, et ses comptes que vous avez reçus ainsi que le rapport de l'organe de révision. Vous y trouvez au bilan d'une part les comptes bancaires que nous avons au niveau de la FCIL avec une difficulté, c'est d'éviter de se faire comptabiliser des intérêts négatifs, ce qui nécessite un peu de subtilité sur la gestion des liquidités, et surtout évidemment la valeur des différents immeubles que la FCIL possède.

Vous avez également les différents fonds LUP puisque la FCIL a, à quelques exceptions près, uniquement des logements d'utilité publique et a demandé des dotations LUP à l'Etat. Les comptes de cette année arrivent sur un bénéfice de l'exercice de Fr. 2.2 millions, ce qui est une situation saine, surtout en regard de la valeur des immeubles de Fr. 184 millions et un capital propre de Fr. 16 millions. Je ne vais pas aller davantage dans le détail.

Vous dire que c'est une année relativement classique dans le développement du patrimoine de la FCIL. Nous avons de nombreux projets en construction. Nous avons des immeubles qui tournent aujourd'hui, j'en reparlerai davantage quand je reprendrai la parole concernant le rapport d'activité.

Ensuite comme chaque année, dans les comptes, vous avez d'une part la synthèse et également la récapitulation par immeuble qui vous permet de voir le détail des loyers encaissés, les différentes dépenses d'entretien, des intérêts hypothécaires, etc.

Le Conseil administratif laisse à votre sagacité le fait de savoir si vous souhaitez voter sur le siège comme vous l'avez fait parfois par le passé ou si vous souhaitez renvoyer cela pour étude plus approfondie en commission.

M. Jotterand : il s'agit d'une entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ?

M. Antich : étant membre du Conseil de fondation, je vais m'abstenir pour l'entrée en matière ainsi que les éventuels votes qui pourraient en découler.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 32 oui, 0 non, 3 abstentions.

M. Jotterand : nous avons donc une liberté de choix offerte par le Conseil administratif, le Bureau, lui, propose la discussion immédiate. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la discussion immédiate.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 31 oui, 0 non, 4 abstentions.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2021 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 288-22.04 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 5 abstentions.

e) Refonte du statut du personnel de l'administration municipale de la Ville de Lancy du 12 décembre 2013 (292-22.04)

=====

Mme Moyard : il s'agit dans ce projet de délibération d'un projet important pour le Conseil administratif et qui a des impacts certains sur l'ensemble de notre administration, qui est de plus appelée à doubler, comme vous le savez, dans un proche avenir. Il s'agit d'une refonte relativement importante et en profondeur du statut qui fixe les conditions de travail de notre personnel soumis au droit public. Il y a différents axes à cette révision du Statut : il y a bien sûr des éléments de toilettage formels, de cohérence, d'organisation, afin de mettre les bonnes choses au bon endroit, avec des titres un peu plus clairs, etc. Il y a également, avec un peu plus de fond, des éléments qui doivent être intégrés parce que le cadre légal supérieur cantonal, voire fédéral, a été modifié depuis la dernière refonte de notre Statut qui date de 2013. Il y a eu par exemple des modifications de la LAPG en ce qui concerne les hospitalisations des nouveaux-nés et l'impact sur les prestations maternité, ou encore des modifications que le Conseil administratif a souhaité faire suite à la votation sur le congé paternité, de manière à rester plus à l'avant-garde que ce que prévoit désormais comme minimum le droit fédéral.

D'autre part, il y a eu des modifications de fond allant dans le sens d'une certaine simplification et de se rapprocher de ce qui est fait aujourd'hui, notamment sur le sujet par exemple des sanctions disciplinaires. Il y a également toute une série de modifications qui relèvent du projet connexe dont je vous parlerai en point f) lié à la refonte du système de classification des fonctions puisque les éléments nécessaires, essentiels, fondamentaux de cette refonte doivent apparaître dans le statut, par exemple le nombre d'annuités, le nombre de classes et d'autres éléments centraux comme ceux-ci.

Enfin, il y a également dans les modifications statutaires certaines qui sont introduites du fait de la municipalisation de manière à tenir compte des spécificités, notamment par exemple du droit aux vacances qui n'est pas forcément le même pour l'ensemble de l'administration actuelle ou future.

Je ne vais pas aller plus dans les détails, mais vous voyez qu'il y a un ensemble de modifications, ce qui fait que le texte qui vous est présenté est une refonte complète. Nous avons déjà pu introduire brièvement le sujet lors d'une séance d'information à laquelle vous étiez très nombreux et nombreuses à participer, et nous vous en remercions, lundi dernier. Evidemment

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

nous continuerons les travaux avec la Commission de l'administration, si vous acceptez l'entrée en matière sur cette délibération.

M. Dérobert : camarades, en préambule je prierai M. le Président d'avoir un peu de tolérance à mon égard, puisque je m'exprimerai sur le point actuel, mais aussi sur le suivant, cela vous évitant d'écouter deux interventions redondantes.

En 2013, Mme Moyard, alors présidente du syndicat des enseignants du cycle d'orientation, actuellement la magistrate qui s'occupe de ces réformes, déclarait au micro de la RTS : « le Conseil d'Etat décide de diviser pour mieux régner, donc il y a des gagnants et des perdants ». Je crois que cette première phrase est bien à propos aujourd'hui. Dans la suite de cet interview, on peut encore entendre : « le but était d'augmenter les hauts salaires, ils ont en effet fait ce qu'ils voulaient, à savoir dé plafonner, parce que quand même il faut pouvoir payer plus les hauts salaires, alors forcément il faut se rattraper sur la cohorte ». Vous jugerez par vous-mêmes si ce constat peut se rattacher aujourd'hui à notre cas. Et de finir par : « c'est aux antipodes de la vision du service public que nous avons », ce sur quoi nous sommes d'accord.

A noter que Mme Moyard mentionne en fin d'interview que le Grand Conseil aura six mois pour se positionner sur la proposition, nous en avons deux.

Vous êtes bien à Lancy ! Un adage écrit un peu partout dans notre commune et notamment aux arrêts de bus. Mais je ne pense pas qu'aujourd'hui une partie non négligeable de nos employés est encore d'accord avec cet adage. Et pour cause, en quelques mois, excusez-moi d'être vague sur la quantité, le nombre exact reste flou, autorités et manifestants n'annonçant pas les mêmes chiffres. Le plan de carrière d'un tiers des employés de notre commune a été totalement remis en cause, remettant par la même occasion en cause la paix du travail.

Le Conseil administratif nous présente ce soir une réforme touchant le statut du personnel ainsi que la grille salariale. Si le PLR salue l'initiative de s'attaquer à un sujet qui se devait d'être abordé, il ne soutient pas du tout la manière ni la forme.

Le Grand Conseil a eu six mois pour en discuter et auditionner les divers camps. Nous n'avons que deux mois pour revoir deux sujets. A l'époque, lors de la dernière remise en question du statut du personnel, ce n'est pas moins de six séances qu'il a fallu à l'une de nos commissions pour étudier le projet du règlement du personnel. Vous conviendrez que si nous avons deux mois pour deux sujets, nous n'aurons alors qu'un mois ou deux séances par sujet, cela nous paraît totalement irréaliste.

Cela d'autant plus que le projet n'est pas du tout finalisé, puisqu'employés et employeurs n'ont pas encore trouvé de terrain d'entente, vous avez pu le constater en entrant dans cette salle. Il nous paraît en effet impératif que ce terrain soit trouvé, pour ce faire il faut laisser du temps au temps.

Plus grave encore, certains employés nous ont rapporté qu'il leur avait été dit en séance et en substance qu'ils étaient libres de partir. Si je peux entendre ce discours sur la forme, en tant qu'employeur je sais combien le personnel en place est riche de connaissances et combien cela coûte en temps, mais aussi en rentabilité, de former de nouveaux collaborateurs.

Dans le vif du sujet, il y a plusieurs points qui nous sont primordiaux. Pour commencer, il y a un point de départ à chaque évaluation salariale. Le cahier des charges des postes. Ceux-ci datant et n'étant plus à jour, ils devront être réétudiés mais, selon l'exécutif, seulement après l'entrée en fonction des deux sujets dont nous parlons ce soir. Cela aura pour conséquence de modifier encore une fois certains salaires, à la hausse peut-être mais peut-être aussi à la baisse, nous n'en savons rien.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Nous sommes ici pleinement dans le proverbe « la charrue avant les bœufs ».

Ensuite il y a la méthode d'évaluation pour requalifier les postes. Celle-ci étant protégée par la société ayant créé cette méthode, nous ne pouvons y avoir accès et donc juger de ses qualités ou des défauts qu'elle engendre.

Ensuite, sur le cas du tiers de nos employés, nous sommes préoccupés par leur sort et leur avenir. Il nous a été dit, lors de la séance de présentation, qu'aucun employé ne perdrait en salaire à la transition. Si nous ne pouvons que faire confiance à l'administration sur ce point, nous n'avons pas de chiffres, il nous a été rapporté des pertes de plusieurs dizaines de milliers de francs pour certains employés en fin de carrière. Comment peut-on proposer cela à nos employés en les regardant en face ?

Pour finir, et j'aurais pu commencer par cela puisque c'est le premier sujet qui nous occupe, la refonte du statut est survolée en 15 minutes lors de notre séance, alors que certains articles ont profondément changé sur le fond et sur la forme. Ces changements n'ont même pas fait l'objet de commentaires et nous n'avons pas reçu un document comportant en regard l'ancien statut. 15 minutes ! N'est-ce pas une méthode pour nous faire passer la pilule pour plus petite qu'elle ne l'est ?

Je pourrais continuer longtemps tant le nombre et la taille des incohérences nous semblent énormes. Mais je crois que vous l'avez compris, chers camarades, le PLR refusera ces deux délibérations. Comme il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, nous demandons au Conseil administratif de revoir sa copie pour nous présenter trois projets ficelés, à savoir la réévaluation des cahiers des charges de chaque poste, la révision du statut et la révision de la grille salariale, et qui recueillent l'approbation de l'ensemble des parties concernées.

Nous invitons donc tous les autres groupes à faire de même et à refuser cette entrée en matière.

Pour finir, M. le Président, le PLR demande le vote nominatif.

M. Jotterand : merci M. Dérobert, je ne pensais que vous m'appelleriez un jour camarade ! Je retiens votre proposition de vote à l'appel nominal. Si quelqu'un d'autre propose autre chose, je laisse pour l'instant ouvert et nous procéderons à la demande précise ensuite.

M. Haas : je ne m'exprimerai que sur la mise à jour du statut du personnel de l'administration. Notre groupe n'est pas non plus favorable à l'entrée en matière ce soir sur ce sujet pour une raison relativement factuelle : ayant participé aux travaux de refonte de ce statut du personnel en 2013, je peux témoigner, et le procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2013 en fait état, du relevé du déroulement de l'ensemble des commissions. Ce n'est pas spécifié dans le procès-verbal, mais les séances duraient des fois jusqu'à 22h00, chers camarades, ces travaux étaient denses et ils ont permis d'avoir une véritable unanimité au moment du vote de ce statut du personnel parce que l'ensemble des commissaires, tous partis confondus, avait pris conscience de l'importance de voter quelque chose qui va toucher, pour 5 à 10 ans si tout va bien, on peut même espérer plus quand c'est bien ficelé, les conditions de travail des collaborateurs de la Ville de Lancy.

A titre personnel, mais aussi au nom du groupe, de devoir travailler dans de telles conditions sur quelque chose – et la magistrate elle-même l'a rappelé tout à l'heure – qui va être primordial pour la Ville de Lancy, relevant au passage qu'elle va doubler ses effectifs, donc on double l'importance d'avoir un statut qui tienne la route, justement de pouvoir étudier ce statut dans de bonnes conditions avec des tableaux comparatifs, de le faire en toute transparence, cela nous paraît totalement cohérent.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Je relève un dernier petit paradoxe, c'est qu'au début de ce statut, on a les valeurs de la Ville de Lancy et au niveau des compétences on dit que la Ville de Lancy, dans son travail, doit faire preuve de bon sens et qu'elle doit anticiper le changement. Il me semble que ces deux valeurs n'ont pas été prises en compte dans la manière de lancer le sujet.

M. Clémence : je me réjouis que ce Conseil municipal, qui était à majorité de gauche, risque de devenir à l'unanimité de gauche. C'est quand même assez plaisant à relever, en particulier puisque certains PLR lors des séances précédentes et dans la presse, ont quitté ce Conseil pour ces mêmes raisons. Je me réjouis que la gauche finisse par emporter la vague jusqu'à la droite. En l'occurrence, est-ce que le PLR est devenu de gauche, non je ne pense pas. Après ne pas avoir voté le budget cette année, après ne pas avoir voté la municipalisation de la petite enfance, qui veut bien croire que tout à coup le PLR est du côté des syndicats, non. Il est opposé à cette réforme et il prend des mesures dilatoires pour cela.

Maintenant que cette prise de parole ait été faite au début en attaquant la magistrate Salima Moyard, il est quand même important de rappeler, et cela a été fait ce lundi en Commission de l'administration, que c'est l'ensemble du Conseil administratif qui porte cette réforme, les deux réformes d'ailleurs, le statut du personnel et la refonte de la classification salariale.

Est-ce que le PDC est encore gouvernemental, c'est une question que l'on peut se poser. Après ne pas avoir voté le budget de sa propre magistrate. Eh bien la question est ouverte, je lui laisserai le loisir de nous répondre. Mais cette attaque sur Mme Moyard n'a pas lieu d'être puisqu'elle n'est pas la seule à porter ce projet, c'est l'entier du Conseil administratif – je le redis ici – qui porte cette réforme.

Une réforme nécessaire, elle n'a pas été contestée, ni par les syndicats, ni même par le PLR ou le PDC à l'instant. On peut déplorer la méthode, la forme, la vitesse et le timing, mais je n'ai pas entendu d'énormes critiques sur le fond si ce n'est sur un point qui serait les éventuels salariés qui seraient péjorés sur le salaire de carrière, rappelons ici que le salaire nominal n'est pas touché.

Donc, que faisons-nous ? Est-ce que nous n'entrons pas en matière aujourd'hui, nous refusons d'étudier un projet qui, par ailleurs, a énormément d'améliorations, Mme Moyard en a rappelé certaines ici. Vous m'excuserez aussi de parler de traiter les deux objets de manière concomitante comme l'a proposé M. Dérobert. Pourquoi ? Eh bien parce que la Cour des comptes nous a demandé un certain nombre d'améliorations. Il y a la nécessité d'objectiver certaines situations salariales et notamment d'augmenter les bas salaires, cette réforme le permet. Il y a des améliorations sociales dans le statut, nous en parlerons si vous le voulez bien en commission. La réforme est élaborée avec les chefs de service, le processus a été mené lors de nombreuses séances, mais il n'est pas abouti et là je vous rejoins. Maintenant la question est la suivante : est-ce que nous souhaitons tout abandonner à ce stade en disant au Conseil administratif que nous ne souhaitons pas étudier le projet ? Ou est-ce que nous prenons maintenant un peu en mains notre propre destin et que nous arrêtons pour une fois de nous plaindre d'être une chambre d'enregistrement, comme je l'entends à longueur d'années, que le Conseil municipal ne sert à rien, que les gens démissionnent pour ces raisons. Et nous faisons notre travail qui est d'auditionner la Commission du personnel, d'auditionner les syndicats en commission, éventuellement amender le projet pour l'améliorer sur les éléments qui nécessitent d'être améliorés, peut-être des mesures compensatoires pour les salariés qui sont perdants, mais ne pas jeter l'ensemble de la réforme qui, pour le reste, a des mérites implacables.

Donc, cette question d'entrée en matière est pour nous importante et elle va avec le fait de faire notre travail. Nous sommes ici aujourd'hui pour ces deux projets et nous devons maintenant les traiter.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Nous ne pouvons pas répondre à la troisième demande de la pétition, qui était aussi dans la résolution du personnel - qui était une demande au Conseil administratif d'ailleurs, qui ne nous était pas adressée directement - qui invitait le Conseil administratif à ne pas présenter cette réforme, puisqu'elle nous a été soumise aujourd'hui, les deux projets de délibération sont déposés. Nous avons eu une séance d'introduction lundi, nous avons pris connaissance de la réforme, peut-être certes en un quart d'heure mais cela ne veut pas dire que l'on ne pourra pas le faire plus longtemps et peut-être jusqu'à 22h00 passé en commission une fois que nous serons entrés en matière, et donc nous ne pouvons pas respecter cette demande de ne pas commencer à travailler puisque nous avons déjà commencé à travailler, le Bureau lui-même a mis ces deux objets à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Je vous invite pour toutes ces raisons à prendre notre responsabilité, à entrer en matière sur ces deux objets et à aller en commission, écouter le personnel, écouter les syndicats, prendre le temps qu'il faut – j'insiste là-dessus – nous pouvons prendre le temps qu'il faut pour mener cette réforme en commission, laisser aussi au Conseil administratif la possibilité de mener les négociations en parallèle, cela peut tout à fait se faire en parallèle, et d'arriver à un accord dans un mois, dans deux mois, dans six mois, mais nous pouvons déjà entrer en matière et commencer le travail sur cet objet complexe, avec ensuite l'approbation, j'en suis sûr, une fois que nous l'aurons amélioré, des syndicats et du personnel.

M. Haas : j'ai juste une précision et j'aimerais rebondir sur un des éléments de M. Clémence, cela tombe bien car il siège avec moi à l'aménagement du territoire, dont on s'est partagé les présidences et vice-présidences. Quand on nous dit que comme conseillers municipaux on doit se saisir des dossiers importants et prendre « nos responsabilités » pour faire un travail de fond et de forme sur des choses qui seront déterminantes pour la commune, le nombre de séances consacrées à l'aménagement du territoire et la durée des dossiers – comparaison n'est pas raison, on est bien d'accord – mais dans la méthode, dans l'approche, le bon sens, la transparence, l'ouverture d'esprit, on n'a pas eu du tout les mêmes méthodes de travail et la manière de pouvoir travailler, d'avoir simplement les documents dans les délais et pouvoir se poser des questions de fond, au niveau de l'aménagement ou de ce qui nous est demandé ce soir.

Je précise quand même, à titre personnel, qu'il n'y a pas d'attaque sur un magistrat, je parle du système en tant que tel et si j'ai cité la magistrate en charge c'était sur ce qu'elle avait précisé elle-même au début sur le fait qui n'est quand même pas anodin, quand on va travailler sur le statut et la rémunération, de doubler quasiment l'effectif de la Ville de Lancy, ce qui s'est assez peu vu dans d'autres communes. Du coup, le volet stratégique, tant de ce calendrier que des éléments il me semble légitimé, que le Conseil administratif, dans un délai court, puisque c'est à nous qu'on demande de travailler comme des fous, chers camarades, sans délai, prenne son bâton de pèlerin et revienne rapidement vers nous avec des vrais tableaux comparatifs, avec des choses sur lesquelles on peut travailler, anticiper. Et on ne se met pas de calendrier – alors on a tous compris dans cette salle que la seule véritable échéance est liée à la municipalisation au 1^{er} septembre – eh bien soit, on prendra des mesures transitoires s'il le faut, et vous l'avez dit vous-même M. Clémence, on n'a pas à nous mettre de pression avec des délais sur des sujets aussi importants.

Mme Fernandez : j'aimerais confirmer que le groupe des Verts soutient l'entrée en matière, pas parce qu'on a décidé que cette réforme devrait être appliquée telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui, mais simplement parce qu'on a envie de se saisir de ce dossier, d'entendre effectivement ce que la Commission du personnel a à dire et qu'on a envie de pouvoir aller de l'avant. C'est un sujet qui nous paraît éminemment important et cela ne nous oblige pas aujourd'hui non plus à respecter un calendrier qui nous serait donné par le Conseil administratif, mais nous pensons ceci dit que c'est le bon moment de commencer à travailler.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Mme Moyard : effectivement deux séances ont été faites par la Commission de l'administration, la première cet hiver qui présentait la méthode, les travaux qui avaient déjà été menés et celle à laquelle j'ai déjà fait référence de lundi qui se voulait une séance introductive et pour que tout le monde saisisse bien de quoi on parle sur un sujet éminemment technique, on l'a ouvert à tout le monde. C'est vite vu, si on vous avait donné 15 documents, des fichiers excel, des triptyques, etc. vous nous auriez dit : vous nous noyez sous les documents, on ne comprend rien, on n'a pas le temps de les lire, vous ne pouvez pas nous sortir les éléments saillants. Quand on vous sort les éléments saillants, vous nous dites : non ce n'est pas possible, vous ne nous donnez pas tous les documents, c'est n'importe quoi, ce n'est pas des manières de travailler. Bien sûr que tous les documents – cela a été dit d'ailleurs en commission – seront fournis. On a fait un brainstorming parce que le Conseil administratif pense que plus le sujet – de toute façon il a à cœur et c'est son obligation de travailler avec le Conseil municipal – est important, plus c'est vital de le faire. Ce que j'entends par là, c'est qu'on aurait dû arriver avec quelque chose de parfaitement ficelé, où il n'y a plus rien qui peut bouger, où on a déjà fait toutes les négociations jusqu'à la dernière virgule, et qu'ensuite on vous demande juste de mettre un trait en bas. Excusez-nous, mais au niveau du Conseil administratif dans son ensemble et de ma collègue, Corinne Gachet, Maire, qui était à mes côtés lundi en commission, ce n'est pas tout à fait notre vision de travail en commun entre nos deux pouvoirs sur un sujet pareil.

Non, nous n'estimons pas que le dossier n'est pas abouti ou que c'est une espèce de brouillon sur un coin de table, nous pensons d'ailleurs que pour l'ensemble des personnes qui ont dû travailler sur ce dossier, ce serait un peu insultant de dire de telles choses. Que la copie ne soit peut-être par parfaite, on peut bien l'entendre et qu'il y ait du travail à faire et à vous entendre sur les orientations que vous souhaitez mener par rapport à nos propositions, c'est votre travail. Personnellement, j'ai de la peine à comprendre que vous souhaitiez aujourd'hui un paquet parfaitement ficelé. M. Haas, vous faites référence à six séances lors de la précédente législature – le Secrétaire général est même allé nous rechercher les procès-verbaux en question, que j'ai lu en préparation à cette refonte, dont j'avais eu vent à l'époque puisque je connaissais assez bien quelqu'un qui siégeait à ce moment-là. Nous avons effectivement encore quatre séances qui ont déjà été agendées par la Commission de l'administration, dont deux sont prévues open end ; nous avons la liste des documents que nous avons convenu que nous fournirions. M. Dérobert, quand vous indiquez qu'on n'a pas d'information sur la méthode, que la méthode n'a pas été expliquée, on ne peut que s'inscrire en faux, on l'avait déjà fait lors de la précédente législature dans les grandes lignes, on est allé beaucoup plus en détail lundi passé, mais effectivement cette séance de lundi ne prétendait pas être autre chose qu'une introduction au sujet sur un sujet complexe. Mais si vous avez une bien meilleure idée sur comment on pouvait en deux heures être plus précis tout en étant plus exhaustif, je suis preneuse, et le Conseil administratif avec moi, de vos conseils.

Le Conseil administratif rappelle également que cette réforme aurait dû être déjà menée par le précédent Conseil administratif, - pas la réforme du statut, la réforme du statut c'est comme n'importe quelle association ou n'importe quelle entité, assez régulièrement il faut remettre la main à la pâte, que ce soit plus ou moins tous les 10 ans paraît relativement normal, - sur la question de l'échelle des fonctions, c'est la dernière recommandation du rapport de la Cour des comptes qui était assez accablant pour notre commune en matière de ressources humaines et qui nous demandait de faire ce travail-là. Est-ce que c'est le sujet dont nous nous réjouissons de nous emparer ? Non, pourtant nous le faisons, ce n'est pas tout simple, nous sommes parfaitement unis au Conseil administratif sur ce dossier, nous avons fait le travail par exemple d'évaluation des chefs de service ensemble avec ma collègue Corinne Gachet et nous sommes les trois parfaitement alignés. Je le porte parce que je suis en charge de l'administration, mais c'est vraiment un projet du Conseil administratif.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Je le rappelle ici : il n'y a aucune baisse de salaire nominal, je ne suis pas sûre encore que ce soit parfaitement intégré chez tout le monde, et loin de nous l'idée de mettre la pression à votre Conseil, notre idée est plutôt de vous mettre le pied à l'étrier, c'est-à-dire de commencer à étudier ce sujet, parce que ce n'est pas en arrivant, comme je le disais, à un paquet ficelé, et qu'ensuite on vous dit : « alors on s'est mis d'accord avec les syndicats, maintenant vous signez ici et vous ne changez plus rien ». Si on faisait cela, vous apprécieriez assez peu. L'idée est d'avoir quelque chose de suffisamment abouti, et nous pouvons tout à fait le soutenir, l'expliquer, etc. Je reprendrai certains éléments au prochain point de l'ordre du jour, mais également pour que vous puissiez déterminer ce qui vous semble aller dans le bon sens de ce qui ne l'est pas, parce que sur ces modifications statutaires il y a des modifications de fonds, il y a le passage par exemple à quatre semaines de congé paternité, il y a l'amélioration pour le personnel sur la majoration des heures supplémentaires qui, telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui, ne sont pas conformes au droit, il y a l'amélioration sur les annuités, étant donné qu'il n'y en avait que huit qui étaient automatiques et demain la proposition est qu'il y en ait vingt, il y a la possibilité pour le personnel d'acheter des semaines de vacances supplémentaires qui est une possibilité qui n'existe pas, etc.

C'est un sujet complexe, ce que l'on vous demande aujourd'hui c'est d'accepter de commencer à l'étudier, de pouvoir ainsi entrer dans le vif du sujet, de vous saisir de deux compétences essentielles que la LAC vous donne, à savoir de donner votre avis sur l'échelle des fonctions de votre administration, ainsi que sur le statut qui régit son personnel.

M. Dérobert : j'entends que c'est à nous de nous emparer de ce sujet et je suis totalement d'accord sur le fait que nous nous en emparions, contrairement à ce que peut penser M. Clémence. En effet, le PLR n'est pas du tout contre cette refonte, il est contre la forme et la manière dont elle s'est passée, mais pas du tout sur le fond et sur le besoin que cette commune a de réformer son statut et sa grille salariale.

Quand on nous dit que c'est un sujet éminemment technique, oui c'est un sujet éminemment technique et c'est justement dans ce sens-là que le PLR aurait voulu que les discussions aillent un peu plus en avant, parce que ce n'est pas forcément une Commission de l'administration qui pourra entrer en matière sur tout ce que dira un syndicat qui a des arguments aussi techniques que pourrait nous présenter la Ville et que nous devons évidemment entendre et se prononcer dessus.

Rien que sur ce que vient de dire Mme Moyard, il n'y a pas de baisse de salaire nominal, oui c'est vrai j'entends bien, mais si cette réalité est juste, elle est fautive sur l'ensemble d'une carrière, parce qu'en effet, il y a un certain nombre de personnes qui aura un manque à gagner sur l'ensemble de sa carrière et sur la fin de sa carrière. A partir de là, c'est technique, parce que Mme Moyard ne nous ment pas en disant cela mais la réalité est un peu différente. Et les employés qui se sont engagés chez nous, quand vous vous engagez dans le secteur public, normalement - ou tous ceux qui l'ont fait et qui m'en ont parlé, je n'ai jamais fait partie d'un quelconque service public - cela a toujours été une réflexion quand ils viennent du privé et qu'ils rentrent dans le service public, c'est une réflexion et un plan de carrière. En effet, ils sont rentrés à Lancy avec un plan de carrière qu'on leur a vendu et quelques années après, pour certains cela a été très rapide d'après ce que j'ai entendu, à savoir 2 ans, ils se retrouvent avec des annuités presque plafonnées, c'est un oui dire, je ne sais pas si cela s'avèrera juste, mais en tout cas ce sont des bruits qui courent dans la commune.

Nous aurions aimé que le sujet soit un peu plus approfondi et comme je l'ai dit pour approfondir ce sujet et pour aller au bout des choses, on doit juger les personnes sur un cahier des charges. Le cahier des charges de la moitié de notre personnel n'est pas à jour, quand je dis la moitié, cela pourrait être un tiers comme le trois-quarts, mais une bonne partie des cahiers des charges de notre personnel n'est pas à jour. Comment peut-on juger le salaire d'une

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

personne si son cahier des charges n'est pas à jour et qu'elle a trois fois plus de choses à exécuter ? Pendant un certain temps, on va lui baisser son salaire, parce qu'on aura décidé d'une grille salariale qui va arbitrairement ou pas, on aura peut-être l'occasion de creuser cela maintenant ou plus tard quand la commission se penchera dessus, on jugera de l'arbitraire, mais en tout cas sur un certain nombre de décisions qui sont corollaires à la méthode qu'on a utilisée se retrouvera avec un salaire qui ne va pas forcément perdurer dans le futur.

On a quand même un certain problème avec toute cette méthode, je vous dis les trois points, y compris la refonte des cahiers des charges de tous les postes, c'est pour cela qu'aujourd'hui on n'est pas d'accord de rentrer en matière sur ce sujet. Cela ne veut pas dire qu'on ne rentrera pas en matière la prochaine fois quand le Conseil administratif viendra avec un projet un peu plus ficelé.

Une dernière chose, l'échéancier, M. Clémence parlait d'un mois, de deux mois, de six mois, si tout à coup on repousse l'échéance à six mois peut-être qu'on aura le temps de travailler, mais pour l'instant ce n'est pas du tout ce qui a été annoncé, ce n'est pas du tout les intentions du Conseil administratif et ce ne sera peut-être pas les intentions des deux groupes qui vont suivre leurs conseillers administratifs dans cette réforme et voter la chose le plus vite possible.

Mme Sönmez : je vais m'abstenir sur ces deux votes, la refonte du statut et de classification, parce que je suis employée de la Ville de Lancy.

M. Bonvin : je vais m'abstenir également sur les deux votes.

M. Fischer : je suis étonné des propos de Mme Moyard qui nous dit qu'elle a pu lire des procès-verbaux de commissions alors qu'elle n'était pas membre de ce Conseil municipal, je serais curieux de savoir si comme elle le dit il y a eu des négligences auprès de la...

M. Jotterand : M. Fischer, les procès-verbaux sont dans CMNet, y compris les archives.

M. Fischer : c'est juste. Je rejoins mon pré-opinant, M. Dérobert, concernant la façon de faire. Mener tambour battant une réforme telle qu'elle a été menée avec des opacités, des erreurs de typographie, mener une vie de 300 collaborateurs, fois deux si la petite enfance va entrer, je parle de 300 collaborateurs, mais c'est aussi 300 familles qui sont derrière. Et là je ne peux pas accepter de mener tambour battant avec autant d'opacité, de peu de demandes de dossier, vous nous avez dit que vous nous donniez tout ou rien, aujourd'hui on n'a pas grand-chose.

Lors de la Commission de l'administration, on a demandé à avoir l'ancien et le nouveau statut. A ce jour, on n'a toujours rien. Je ne trouve pas acceptable la façon de faire par rapport aux employés que vous défendez, que vous devriez défendre, et aujourd'hui le groupe PLR n'entrera pas en matière, comme l'a dit M. Dérobert.

M. Clémence : j'aimerais réagir à une ou deux choses. Par rapport à M. Haas, je ne vous ciblais pas quand je parlais des attaques sur Mme Moyard, je citais l'entrée en matière des propos de M. Dérobert, en l'occurrence sur les prises de position de Mme Moyard lors de ses activités syndicales en 2013.

Vous parlez du PDCom, c'est un bon exemple, en disant qu'on avait une méthode de travail. On n'a pas demandé au Conseil administratif de finaliser le PDCom, de le ficeler et de nous faire juste signer en bas de la feuille, cela fait 3 ans qu'on le travaille en commission. Je pense que c'est un bon exemple.

Le deuxième exemple qui va avec ce même dossier, c'est l'échéance de remise des éléments et des documents. Notre Président qui siège à l'aménagement également le répète à peu près à

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

chaque séance, nous recevons les documents au dernier moment, si ce n'est ensuite après la commission et ce n'est pas une bonne méthode pour travailler.

On aura aussi tout à fait à l'œil de pouvoir avoir les documents qui nous permettront de faire le travail en commission. Je le redis ici parce qu'apparemment cela n'a pas été entendu ni par M. Dérobert, ni par M. Fischer, avec tout le temps nécessaire. S'il faut reporter de six mois, d'une année et faire un régime transitoire pour la municipalisation de la petite enfance, nous le ferons et nous prendrons tout le temps nécessaire en commission pour étudier ce dossier dans le fond. Il n'y a absolument pas d'argument de timing aujourd'hui, nous ne sommes absolument pas liés au timing que le Conseil administratif a mis dans cette délibération, le Conseil municipal et la commission seront complètement compétents et je vous assure – vous parliez des deux groupes qui suivraient leurs magistrats – que pour ma part et pour mon groupe, nous ne nous laisserons pas mettre sous pression de ce point de vue-là, donc il n'y a pas de raisons de refuser l'entrée en matière aujourd'hui sur ces objets.

Sur la question des annuités, M. Dérobert mentionnait des ouï-dire sur des annuités qui étaient plafonnées après 2 ans, c'est l'ancien système qui permettait cela. Ce qu'on essaie de faire ici maintenant, si vous avez lu le projet, c'est 20 annuités garanties. On peut entrer dans la complexité du dossier ce soir, mais on peut aussi le travailler en commission sereinement en prenant le temps de le faire dans les heures acceptables, quitte à multiplier les commissions sur les mois qui viennent, en prenant le temps de le faire correctement.

Mme Moyard : je suis contente de voir que l'entier du Conseil municipal a pu faire réaliser à M. Fischer que ses allusions pour le moins douteuses n'avaient pas lieu d'être. Cela va de soi, M. Fischer, que quand on travaille un dossier comme la refonte du statut, on va regarder comment s'est passée la précédente refonte du statut et que quand on a des responsabilités exécutives, on a évidemment accès, et d'ailleurs c'est votre cas aussi avec vos responsabilités délibératives, à l'ensemble des documents, c'est la moindre des choses, cela s'appelle avoir les dossiers pour travailler correctement.

Sur la question du timing, pourquoi le Conseil administratif a-t-il proposé, suggéré ce timing ? C'était à son sens le meilleur compromis possible entre le travail qui devait être fait d'une part – évidemment dans un monde idéal on aurait voulu pouvoir vous présenter cela il y a six mois, mais on travaille d'arrache-pied sur ce dossier, M. Grosclaude notamment, ainsi qu'un certain nombre d'autres collaborateurs et collaboratrices de l'administration travaille énormément sur ce dossier et ceci depuis de longs mois, ce n'est pas qu'il vient de sortir de notre poche il y a peu - et il fallait trouver le bon angle d'ajustement entre d'une part tout ce qu'il fallait faire jusque-là et d'autre part le temps qu'il fallait vous laisser pour pouvoir l'étudier.

Enfin, l'entrée en vigueur pour le personnel de la petite enfance, mais également pour le reste de l'administration, parce que M. Dérobert a pas mal insisté sur les personnes qui verraient des baisses de perspectives de carrière, il n'a pas commenté les deux tiers du personnel, voire les trois-quarts si l'on prend les chiffres à 3 ans, mais sur le long terme c'est deux tiers du personnel qui voient leurs perspectives améliorées, ceux-là on se réjouit de leur expliquer qu'ils regarderont cela d'ici 2023-2024, ils attendront et ils en seront ravis certainement. Mais quand on regarde une réforme, c'est bien de la regarder dans son ensemble et pas uniquement sur le bout qui semble vous intéresser ce soir – je ne vous ai pas tellement entendu sur le fait que l'on prévoyait, vous qui êtes paraît-il tellement intéressé par les deniers publics et qui êtes souvent en train de nous expliquer pourquoi, à votre sens, on dilapide l'argent de la commune, respectivement des concitoyens, cette réforme coûte. Certains syndicats ont d'abord émis des doutes là-dessus, cette réforme coûte. Elle est en faveur du personnel, étant donné que sur 14 ans elle coûte Fr. 9 millions de plus au périmètre que l'on a aujourd'hui pour l'administration, une moyenne de Fr. 600'000.— de plus par année, ce n'est pas rien. Ne venez pas me dire

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

aujourd'hui que nous sabrons dans les conditions de travail, c'est un tout petit peu plus compliqué que cela.

Pour revenir à la question du tempo, on a fait l'arbitrage entre le temps qu'il nous fallait pour arriver à un projet présentable, on a maximisé le temps que l'on pouvait donner au Conseil municipal pour qu'il puisse étudier cela, mais ce sera à vous de dire si à la fin ou au milieu le timing vous convient ou pas. J'ai entendu d'un certain nombre de groupes que cela ne suffira peut-être pas – très bien, nous ferons en fonction de cela. Nous avons fait cette proposition de calendrier parce que c'est ce qui était nécessaire pour tenir une autre échéance que vous connaissez ; si elle n'est pas tenable, on prendra des dispositions transitoires, elles seront plus compliquées, elles seront un peu coûteuses, elles seront source d'incertitude, mais on le fera, il n'y a pas de problème. On a essayé de faire un arbitrage, ce n'est peut-être pas le bon, il allait dans le sens – et c'est ce que j'expliquais aux syndicats et à la Commission du personnel encore hier – de maximiser le temps que vous avez à disposition, mais c'est au Conseil municipal de donner le tempo, c'est à lui de dire le temps qu'il lui faudra, s'il est en mesure de voter pour la séance du 23 juin, il le fera ; s'il estime ne pas être en état de le faire, il ne le fera pas. Et comme le nom de notre pouvoir l'indique, nous exécuterons ce que vous souhaitez au niveau du timing, au niveau de vos demandes également. Cela nécessitera un peu de travail du côté de l'administration, mais nous le ferons. Par contre ce qui est très important à notre sens, c'est de commencer ce travail et c'est pour cela que le Conseil administratif in corpore vous remercie d'avance d'entrer en matière sur cet objet.

M. Haas : sur les deux registres de délibération, cette date du 1^{er} septembre 2022 figure de manière claire et en comparaison avec le PDCom on n'est pas du tout dans le même ordre de grandeur ni de délai pour réaliser des objectifs.

M. Couto : le groupe MCG est aussi d'avis de ne pas entrer tout de suite en matière, non pas parce qu'on est contre la refonte qu'il faut faire, d'ailleurs c'est une recommandation de la Cour des comptes, donc on ne peut pas s'en passer, c'est un travail qui doit être fait. Mais ce qui nous inquiète, comme il a été dit, c'est la manière de mener le timing. Donc, je pense que les choses devraient avoir une autre cadence, plus tranquille et c'est pour cela que nous ne voterons pas cette entrée en matière.

M. Jotterand : la parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote de l'entrée en matière, mais d'abord je dois demander si quatre personnes suivent M. Dérobert pour le vote à l'appel nominal – c'est le cas, ce sera un vote à l'appel nominal. Là, je parle sous la surveillance de Mme Crisafulli, le vote à l'appel nominal se déroule en fait comme n'importe quel autre vote, simplement le système enregistrera les noms et donc dans le procès-verbal nous aurons le détail des noms.

Mme Crisafulli répond par l'affirmative.

M. Jotterand : très bien, ce sera un vote comme d'habitude mais les noms seront inscrits au procès-verbal.

M. Couto : une petite question technique, parce que je connais le système. Y a-t-il une définition différente pour le vote nominal ou procède-t-on avec le même système que l'on utilise d'habitude ?

Mme Crisafulli répond que c'est bien le même système que pour les autres votes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

M. Jotterand : nous allons pouvoir lancer le vote de l'entrée en matière.

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>ABST.</u>
ADAM Nathalie		x	
ANTICH Simon		x	
BARANYAI Evis	x		
BENCKER Jeanne			x
BEUN Kristine		x	
BONVIN BONFANTI Anne	x		
BONVIN Philippe			x
CARTER Vally	x		
CLEMENCE Nicolas	x		
COLLEONI Michele		x	
COUTO Armando		x	
DAHER Vincent		x	
DEROBERT Thierry		x	
DE VECCHI Monica		x	
DIA Priscille	x		
DI SALVO Giuseppe		x	
EQUEY Véronique		x	
FERNANDEZ Emilie	x		
FISCHER Alain		x	
HAAS Christian		x	
HANIFI Yannick		x	
KOUAME Smult	x		
MARTELLA Mauro	x		
MAYER Vincent	x		
MONOD Caroline	x		
MUHLE Deborah	x		
PETITE Mathieu	x		
ROSALES Lucia	x		
ROSSET Mariantonia	x		
RUERAT Nancy	x		
SÖNMEZ Sevinc			x
TEMEL Hüseyin	x		
VANDEPUTTE Virginie		x	
VERGAIN Michel		x	
VOGEL Thomas	x		
	17	15	3

L'entrée en matière est acceptée par 17 oui, 15 non, 3 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

M. Jotterand : la proposition du Conseil administratif et celle du Bureau se rejoignent, il s'agit d'un renvoi à la Commission de l'administration. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'administration est accepté par 28 oui, 1 non, 6 abstentions.

f) Refonte du système de classification et de rémunération de l'administration lancéenne (293-22.04)

=====

Mme Moyard : rassurez-vous, je n'ai pas prévu de vous refaire la présentation que vous avez été nombreuses et nombreux à entendre lundi. C'est – j'allais dire l'autre pendant, oui et non en fait – bien sûr qu'il y a des liens entre le statut et la révision du système de classification, mais ils ont également leur logique propre, il y a des éléments de modification du statut qui n'ont aucun lien avec la reclassification et il y a des éléments de la reclassification qui ne trouvent pas d'écho ou d'inscription dans le statut.

Néanmoins, comme dit avant, c'est une recommandation du rapport de la Cour des comptes, la dernière à ne pas avoir été mise en œuvre pour l'instant, parce que c'est un sujet compliqué, qui a échoué sous d'autres cieux, que nous n'avons pas moins de 150 fonctions et par rapport au nombre de collaborateurs et collaboratrices total que nous avons, c'est un nombre élevé de fonctions qui ont toutes été passées au crible.

La méthodologie a été amplement expliquée à la Commission de l'administration, et pas seulement lundi dernier, mais lors des précédentes séances, elle l'a également été à l'ensemble du personnel, elle l'a été à la Commission du personnel, elle l'a été aux syndicats, elle l'a été aux représentants du personnel de la petite enfance. Donc en termes d'information, tout le monde a pu avoir la méthode, les objectifs, les raisons pour lesquelles il fallait modifier de manière assez drastique et profonde le système actuel qui comporte des lacunes importantes, qui crée des inégalités de traitement, à qui il manque toute une série de choses et qui n'est pas acceptable dans une administration du 21^e siècle comme la nôtre.

Nous insisterons uniquement sur le fait – et je suis sûre que mon camarade Dérobert s'en félicitera également avec nous – sur deux points que le Conseil administratif a souhaité inscrire politiquement : c'est le fait d'une part de rehausser le salaire minimum payé dans l'administration lancéenne, qui se situe à plus de Fr. 10'000.— que le salaire minimum cantonal, c'est un premier élément. D'autre part, de tasser la courbe vers le haut, diminuer la progression pour les plus hauts revenus. Le reste, il s'agit de faire un système beaucoup plus cohérent, clair, précis, tout en faisant le ménage sur un certain nombre de choses.

Comme je l'ai dit lors du précédent débat, cette révision a un coût, elle a un coût non négligeable, nous estimons au niveau du Conseil administratif qu'il est soutenable, particulièrement au vu du point 6) de nos points initiaux, mais c'est un coût néanmoins non négligeable.

Nous avons, par rapport au souci qu'évoquait M. Dérobert, également prévu des systèmes de compensation pour les employés qui seraient bloqués dans leur salaire nominal mais dont les perspectives seraient plus faibles dans le nouveau système que dans l'ancien. Ces propositions n'ont pas encore été prises en mains par les représentants du personnel qui ont mis un peu de temps à s'intéresser réellement à ce sujet, mais nous avons eu une séance fort intéressante et qui a bien fait avancer le dossier hier après-midi.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Pour terminer, vous avez en pages 6 et 7 de l'exposé des motifs, les coûts année après année de cette réforme. Cette réforme est vraiment importante aux yeux du Conseil administratif, elle est certes technique, elle est certes compliquée, l'introduction, qui a été ouverte à tout le monde, a permis à l'ensemble de votre Conseil de se saisir de ce sujet pour lui aussi pouvoir prendre en mains ce dossier de manière à pouvoir lui donner une orientation complémentaire à celle qu'a donné le Conseil administratif. Si sur certains éléments vous trouviez que nous allons trop loin ou pas assez loin - à entendre M. Dérobert, il faudrait avoir des compensations à 100%, donc je le laisserai ensuite accepter les budgets qui vont avec s'il trouve que le coût de Fr. 600'000.— n'est pas suffisant - nous aurons certainement matière, peut-être en Commission de l'administration, ou en plénière, à rediscuter ces éléments-là. Mais encore une fois nous vous remercions d'entrer en matière sur cette refonte, de manière à pouvoir travailler en profondeur ce sujet en Commission de l'administration.

M. Dérobert : je ne vais pas refaire le même laïus que tout à l'heure. Je noterai juste que cette réforme a un coût, je remercie Mme Moyard de le relever, et qu'elle a un coût aussi qui se répercute sur un tiers de nos employés qui assumera cette réforme.

Le PLR prendra la même position que sur le précédent vote, et demandera encore une fois le vote nominatif.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL s'oppose à cette entrée en matière comme cela a déjà été dit dans le débat précédent. Nous sommes bien sûr en faveur de revoir le système actuel, nous saluons d'ailleurs tout le travail qui a été accompli par l'administration et le Conseil administratif pour lancer cette réforme qui évidemment est nécessaire.

Le projet qui nous a été présenté le 25 avril comporte à notre sens de nombreux éléments pertinents. Néanmoins, le processus n'est pas abouti, de nombreuses questions restent en suspens. Comment pouvons-nous donner notre avis quand il nous manque des éléments essentiels, comme le disait M. Dérobert, les cahiers des charges à jour des membres du personnel ?

La décision qui se prendra en définitive aura des impacts conséquents que ce soit en termes financiers ou en termes de ressources humaines. Nous invitons donc le Conseil administratif à poursuivre ce travail, et notamment la concertation avec le personnel, et à nous revenir pour nous présenter un nouvel état des lieux.

M. Jotterand : la parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote de l'entrée en matière. Je vais d'abord demander si vous êtes à nouveau suivi, M. Dérobert, par quatre personnes pour le vote nominal – c'est le cas. Nous allons procéder à un vote électronique nominatif.

	<i><u>OUI</u></i>	<i><u>NON</u></i>	<i><u>ABST.</u></i>
ADAM Nathalie		x	
ANTICH Simon		x	
BARANYAI Evis	x		
BENCKER Jeanne		x	
BEUN Kristine		x	
BONVIN BONFANTI Anne	x		
BONVIN Philippe			x
CARTER Vally	x		
CLEMENCE Nicolas	x		

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

COLLEONI Michele		x	
COUTO Armando		x	
DAHER Vincent		x	
DEROBERT Thierry		x	
DE VECCHI Monica		x	
DIA Priscille	x		
DI SALVO Giuseppe		x	
EQUEY Véronique		x	
FERNANDEZ Emilie	x		
FISCHER Alain		x	
HAAS Christian		x	
HANIFI Yannick		x	
KOUAME Smult	x		
MARTELLA Mauro	x		
MAYER Vincent	x		
MONOD Caroline	x		
MUHLE Deborah	x		
PETITE Mathieu	x		
ROSALES Lucia	x		
ROSSET Mariantonia	x		
RUERAT Nancy	x		
SÖNMEZ Sevinc			x
TEMEL Hüseyin	x		
VANDEPUTTE Virginie		x	
VERGAIN Michel		x	
VOGEL Thomas	x		
	17	16	2

L'entrée en matière est acceptée par 17 oui, 16 non, 2 abstentions.

M. Jotterand : nous avons à nouveau une proposition conjointe entre le Conseil administratif et le Bureau de renvoi en Commission de l'administration. Nous allons procéder au vote.

Le renvoi à la Commission de l'administration est accepté par 27 oui, 0 non, 8 abstentions.

g) Création de bureaux dans l'ancienne école enfantine du Petit-Lancy – Crédit de construction (Fr. 398'000.--) (294-22.04)

=====

Mme Moyard : il s'agit d'un crédit d'investissement de Fr. 398'000.— que nous vous proposons de renvoyer à la Commission des travaux et des finances, et qui permet de créer des bureaux pour le futur service de la petite enfance qui existera dès le 1^{er} juin et qui est déjà occupé par le bureau d'accueil de la petite enfance et par la responsable du pôle petite enfance. C'est le lieu d'ailleurs de vous indiquer que le Conseil administratif a décidé ce mardi de nommer

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Mme Julia Montefusco comme prochaine cheffe du service de la petite enfance et qu'elle prendra ses fonctions en tant que tel le 1^{er} juin justement.

Ces locaux sont situés dans l'ancienne école enfantine du Petit-Lancy, vous êtes passés devant très fréquemment lorsque vous siégiez à la salle communale du Petit-Lancy, école qui n'avait plus de classes mais des locaux pour le GIAP qui ont été réquisitionnés lors de la précédente rentrée pour y mettre d'abord le BAPE (Bureau d'accueil de la petite enfance), et maintenant le service de la petite enfance, en tout cas tel est notre projet.

Il s'agit des anciennes surfaces de classes, quatre anciennes classes qui doivent être transformées en espaces de bureaux, et également une des salles sera un guichet d'accueil avec un espace de jeux pour les enfants, un espace allaitement, etc. Il y a aussi des modifications d'isolation, d'aspect énergétique, de sécurité, de modification de toilettes, etc. qui doivent être faites pour rendre ces bureaux fonctionnels. Vous avez bien sûr tout le détail et je vous remercie d'avance pour votre entrée en matière et le transfert de cette demande de crédit en Commission des travaux et des finances.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

h) Surélévation et transformation d'un pavillon scolaire dans le parc en Sauvy – Crédit de construction (Fr. 1'750'000.--) (295-22.04)

=====

Mme Moyard : il s'agit de la suite du crédit d'étude que nous vous avons soumis il y a peu pour le pavillon sur le parking et le pavillon dans le parc en Sauvy. Il s'agit maintenant du crédit de construction pour l'un des deux pavillons. Nous vous avons indiqué que nous devons construire ces deux pavillons. Celui que vous avez ici est le plus simple des deux, c'est pour cela que nous sommes déjà en mesure de vous présenter le crédit de construction. En fait c'est un crédit de rénovation et d'agrandissement puisque le pavillon existe aujourd'hui, alors que le crédit de construction pour le second arrivera d'ici quelques mois parce qu'il est beaucoup plus compliqué à étudier, les contraintes techniques sont plus importantes. Il y a comme d'habitude une certaine urgence avec ces questions d'effectif scolaire, étant donné que ce pavillon, dans sa version rénovée, doit être fonctionnel à la rentrée, ce qui n'est pas une mince affaire. Donc, nous avons déjà déposé l'APA, pris des contacts à l'Office des autorisations de construire de manière que nous puissions commencer les travaux dès votre approbation que nous espérons suite à votre étude en Commission des travaux et des finances.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022**8) MOTIONS - RESOLUTIONS****a) Examen et approbation du rapport d'activité 2021 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R064-2022)**

Mme Moyard: il s'agit du pendant des comptes que vous avez approuvés plus haut dans votre ordre du jour, à savoir le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière. Je vais être très brève à ce sujet. Juste vous dire que durant cette année 2021 il y a eu une modification au niveau des membres du Conseil puisque Mme Beun a remplacé M. Brunier, démissionnaire.

Autrement, au niveau des immeubles, il y a eu de belles avancées, étant donné que les deux immeubles à l'entrée du quartier de Pont-Rouge ont pu être mis en valeur, donc mis en location, ce qui faisait quand même 96 nouveaux appartements HLM. Ce qui fait qu'aujourd'hui la Fondation en a 488 à disposition. Elle travaille d'arrache-pied sur les quatre autres projets qui sont en cours de construction à des stades plus ou moins avancés, le tout dernier qui vient d'être mis en valeur au 1^{er} mars, c'est celui que l'on appelle encore pour quelque temps le L13, le bâtiment qui est tout en haut du chemin de l'Adret. Autrement les constructions de la Bâtie, du Bachet et de Surville continuent.

La Fondation travaille très bien, fonctionne très bien. Nous avons pu renforcer le partenariat avec le service des affaires sociales, qui est sous-traitant pour la Fondation pour tout ce qui concerne les dossiers de logement. Ce partenariat s'améliore, fonctionne bien et nous avons pu, pas plus tard que ce mardi, adopter à la fois à la FCIL et au Conseil administratif un nouveau règlement d'attribution, qui ne change pas fondamentalement les choses, qui a été un peu toiletté et qui permet surtout de mettre en œuvre une analyse par code, une codification des dossiers de manière à être plus clair sur la situation des demandeurs. Et nous avons le projet commun, entre le service des affaires sociales et la FCIL, d'avoir un logiciel informatique qui va beaucoup faciliter la saisie et le choix des dossiers pour l'octroi des logements. Il est en cours de test et c'est une très bonne nouvelle.

En conclusion, la Fondation remplit parfaitement le rôle qui est le sien dans ses missions statutaires, à savoir d'être le bras armé de la commune pour fournir du logement social et elle fait ce travail, de notre point de vue, à entière satisfaction.

M. Jotterand : nous allons décider si nous en discutons immédiatement ou si nous renvoyons cette résolution en commission. La proposition du Bureau est la discussion immédiate. S'il n'y a pas d'autres propositions, nous allons voter cette proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote de la résolution.

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Conformément aux statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022***Le Conseil municipal décide***

d'approuver le rapport d'activité 2021 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL).

La résolution R064-2022 est acceptée par 32 oui, 0 non, 3 abstentions.

b) Motion des groupes des Vert-e-s et socialiste « Pour des protections périodiques gratuites et en libre-accès au sein des écoles primaires de la commune de Lancy » (M065-2022)

=====
L'âge des premières menstruations, communément appelée « règles », est en constant décroît. Ces dernières interviennent généralement dans la vie des jeunes filles entre l'âge de 10 et 16 ans, qui nécessitent alors des protections menstruelles (serviettes hygiéniques, culottes menstruelles, tampons, coupe...) pour satisfaire un besoin de santé élémentaire. Or, toutes n'y ont pas accès, pour des raisons économiques, sociétales, voire même physiologiques, la régularité des cycles n'intervenant que plusieurs années après le début des menstruations. L'absence de protection adéquate porte ainsi atteinte à la dignité et provoque une entrave à la vie sociale, qui crée une stigmatisation, pouvant aller jusqu'à la mise en péril de la santé des jeunes filles. Il s'agit donc d'un véritable problème de santé publique auquel l'école, lieu d'apprentissage, d'écoute et d'égalité, peut apporter une réponse.

La commune de Tavannes, dans le Jura bernois, est la première commune de Suisse à avoir mis en place ce procédé dans ses écoles, dès la rentrée 2020.

Considérant que

- *les menstruations sont un sujet qui reste tabou dans notre société ;*
- *la précarité menstruelle peut avoir des conséquences sur la santé et sur l'égalité des chances ;*
- *certaines jeunes filles verront leurs premières menstruations apparaître durant leur scolarité obligatoire ;*
- *aucune fille ne devrait se sentir honteuse d'avoir ses règles ;*
- *l'accès aux protections périodiques devrait être garanti à toutes ;*
- *la commune ne peut ignorer cette situation et se doit d'être proactive et d'agir conformément au devoir de protection et de soutien de ses citoyennes et citoyens ;*
- *bien que les groupes des Vert-e-s et des socialistes soient sensibles aux déchets, ils comprennent aussi le caractère d'urgence de besoin de protection lorsque les règles surviennent de manière inattendue ;*

Le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

1. *Entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques (serviettes hygiéniques écologiques et bio) gratuites soient librement accessibles dans toutes les écoles primaires de la commune de Lancy.*
2. *Privilégier des serviettes hygiéniques écologiques et bio aux protections internes, au vu des risques de choc toxique.*
3. *Mettre en œuvre une large campagne de communication, visant d'une part à faire connaître au plus grand nombre le dispositif déployé et d'autre part à sensibiliser et montrer concrètement de quoi il s'agit à l'ensemble des élèves ayant accès aux lieux proposant ces protections, pour satisfaire un éventuel esprit de curiosité.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

- 4. Prévoir la mise à disposition d'un bon ou subvention unique à toutes les jeunes filles de l'école qui en font la demande pour acquérir une protection périodique lavable et réutilisable, dans une démarche de durabilité.*

Mme Monod : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, avoir ses règles est un phénomène physiologique naturel qui pourtant reste encore aujourd'hui souvent tabou. A tel point qu'il est difficile de trouver des chiffres officiels sur les menstruations en Suisse. Mais est-ce véritablement parce que le sujet est tabou car il a trait à l'intimité des femmes ou parce que, comme trop fréquemment sur les thématiques qui concernent la santé des femmes, il n'y a pas eu de recherches ? C'est pourtant un sujet important, qui concerne 50% de l'humanité durant la moitié de sa vie, de la puberté à la ménopause... Il appartient donc aux pouvoirs publics d'amener le débat et la lumière sur cette thématique d'intérêt général.

En Europe, il est admis qu'une jeune fille aura ses règles pour la première fois entre 10 et 16 ans. Ainsi, une bonne partie d'entre elles verront leurs premières menstruations apparaître durant leur scolarité obligatoire.

Même après plusieurs années d'expérience, prévoir mensuellement l'arrivée de ses règles n'est pas toujours chose aisée. Alors imaginez lorsque cela vous arrive pour la première fois ou plutôt devrais-je dire, les premières fois.

Outre le choc que peut représenter cette manifestation précoce de l'entrée dans la puberté, le fait d'être prise au dépourvu ou de ne pas avoir accès à des protections périodiques vient encore ajouter de la complexité dans la gestion de cette étape de vie. Cela crée des inégalités parfois flagrantes, si on imagine que certaines jeunes-filles pourraient se mettre ou être mises à l'écart, faute d'information ou de protections adaptées et en nombre suffisant. Inégalités liées également aux moyens de la famille, compte tenu du coût élevé de ces protections.

Cela peut même mener à des problématiques graves de santé publique, si on fait référence au choc toxique, qui peut notamment être dû à une utilisation de trop longue durée de protections périodiques, et qui peut aller jusqu'à entraîner la mort.

Afin de soutenir les jeunes-filles dans l'arrivée de ce phénomène physiologique naturel, de gommer partiellement les inégalités que cela peut générer et finalement d'apporter une réponse à une question d'intérêt général et de santé publique, notre motion invite le Conseil administratif à

1. Entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques (serviettes hygiéniques écologiques et bio) gratuites soient librement accessibles dans toutes les écoles primaires de la commune de Lancy.
2. Privilégier des serviettes hygiéniques écologiques et bio aux protections internes, pour réduire les risques de choc toxique.
3. Mettre en œuvre une large campagne de communication, visant d'une part à faire connaître au plus grand nombre le dispositif déployé et d'autre part à sensibiliser et montrer concrètement de quoi il s'agit à l'ensemble des élèves ayant accès aux lieux proposant ces protections, pour satisfaire notamment un éventuel esprit de curiosité.
4. Prévoir la mise à disposition d'un bon ou subvention unique à toutes les jeunes filles de l'école qui en font la demande pour acquérir des protections périodiques lavables et réutilisables, dans une démarche de durabilité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Les groupes Socialiste et des Vert-e-s vous remercient du bon accueil que vous ferez à cette motion et proposent le renvoi en Commission sociale.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, je vais soumettre au vote la proposition de Mme Monod de renvoyer cet objet en Commission sociale.

Le renvoi à la Commission sociale est accepté par 31 oui, 0 non, 4 abstentions.

c) Motion des groupes des Vert-e-s et socialiste « Pour des protections périodiques gratuites et en libre-accès au sein des écoles primaires de la commune de Lancy » (M066-2022)

=====
Les protections menstruelles (serviettes hygiéniques, culottes menstruelles, tampons, coupe...) satisfont un besoin d'hygiène élémentaire pour les femmes. Élémentaire sous-entend indispensable. Avez-vous déjà imaginé devoir emmener, en sortant de chez vous, un rouleau de papier toilette ou un savon ?

Nous proposons aujourd'hui de thématiser la question des menstruations communément appelée « règles » en rendant l'accès gratuit et en libre-accès des protections périodiques dans les locaux de la commune.

Parce que les menstruations ne doivent plus être un sujet tabou;

Parce que les contraintes organisationnelles ou physiques que les règles peuvent engendrer pour les femmes, ne doivent plus être considérées comme un souci relégué uniquement à la condition féminine ;

Parce que l'absence de politique publique sur le sujet contribue à stigmatiser les femmes en période de menstruation et donc, à rendre tabou ce sujet.

L'absence de protection adéquate porte atteinte à la dignité de la personne et provoque une entrave à la vie sociale. Cela renforce les stigmates et les inégalités de genre.

La thématisation du sujet est une avancée politique dans la reconnaissance des difficultés que les femmes rencontrent pour occuper l'espace public.

Considérant que

- *les menstruations sont un sujet encore tabou;*
- *les produits hygiéniques sont un besoin fondamental pour les femmes et que l'accès garanti aux protections périodiques est une condition pour l'égalité des chances;*
- *l'égalité au travail passe par un environnement de travail favorable, prenant en compte les besoins fondamentaux de tous selon le genre ;*
- *tout comme les locaux de la commune accessibles au public proposent un accès aux toilettes, ils devraient permettre de répondre également à ce besoin ;*
- *bien que les groupes des Vert-e-s et des socialistes soient sensibles aux déchets, ils comprennent aussi le caractère d'urgence de besoin de protection lorsque les menstruations surviennent de manière inattendue ;*

Le Conseil municipal

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

invite le Conseil administratif à :

- 1. Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise à disposition de protections périodiques en libre accès pour son personnel, dans toutes les toilettes femmes des institutions de la Ville de Lancy (administratives, sportives, culturelles...).*
- 2. Faire de même dans les commodités accessibles au public.*
- 3. Etudier la possibilité de proposer un bon unique pour toutes les femmes de la commune, qui en font la demande, afin de bénéficier de protections périodiques lavables et réutilisables, ainsi que la mise en place d'une démarche de sensibilisation à l'utilisation de produits réutilisables.*

Mme Rosset : Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux.

Depuis 2014, le 28 mai est la Journée internationale de l'hygiène menstruelle. Cette journée vise à briser les tabous et à sensibiliser à l'importance d'une bonne hygiène menstruelle chez les femmes et les adolescentes à travers le monde.

Lorsqu'on parle d'hygiène menstruelle, il est fait référence à l'accès à des produits propres, à des installations permettant d'utiliser et de gérer les dispositifs du flux menstruel et à favoriser un environnement bienveillant permettant cette gestion en toute intimité et sans aucun tabou.

Le but de cette journée est de diffuser de l'information sur les besoins d'amélioration de la question de l'hygiène menstruelle à la communauté en général, à la communauté scolaire en particulier. Parce que l'hygiène menstruel ne doit plus juste être relégué à l'individu féminin, sans aucun engagement de la collectivité dans laquelle la personne vit.

28 comme les 28 jours d'un cycle menstruel et le 5^{ème} mois de l'année, ce qui correspond au nombre moyen de la durée mensuelle des règles. Pour beaucoup de femmes et de jeunes filles cette régularité n'est que théorique. Toutes les femmes, une fois dans leur vie, plusieurs fois et même toute leur vie, ont commencé à avoir leurs menstruations de manière inattendue en public, sans avoir accès aux produits nécessaires. Cette situation peut susciter un sentiment d'anxiété ou d'embarras. Mais cela peut aussi perturber leurs activités scolaires, professionnelles ou sociales, ce qui n'est pas acceptable dans nos engagements en faveur de l'égalité des genres.

Les produits d'hygiène tels que le papier toilette, le savon et le papier pour les mains sont pourtant déjà disponibles dans les toilettes publiques, sur les lieux de travail et dans les restaurants, ce que nous considérons tous comme normal et allant de soi.

En revanche, les produits d'hygiène menstruelles, qui sont pourtant des produits d'hygiène de première nécessité, n'y sont pas.

Une motion adoptée en 2019 au Conseil national, aujourd'hui à l'étude au Conseil des Etats, s'est saisie de cette question. Elle prévoit pour tous les produits d'hygiène corporelle féminine de faire baisser le taux de la TVA de 7.7% à 2.5%, comme cela est le cas pour tous les produits de première nécessité et de reconnaître les premiers comme intégrant la catégorie de produits « nécessaires ». Elle vise aussi et *in fine* à reconnaître une inégalité entre hommes et femmes, les femmes ne pouvant s'abstraire de cette question.

L'accès à ces produits dans les édifices publics est, vous l'avez compris, une question d'hygiène, de santé publique ainsi que d'égalité des sexes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Nous invitons le conseil administratif à :

1. Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise à disposition de protections périodiques en libre accès pour son personnel, dans toutes les toilettes femmes des institutions de la Ville de Lancy (administratives, sportives, culturelles...).
2. Faire de même dans les commodités accessibles au public.
3. Etudier la possibilité de proposer un bon unique pour toutes les femmes de la commune, qui en font la demande, afin de bénéficier de protections périodiques lavables et réutilisables, ainsi que la mise en place d'une démarche de sensibilisation à l'utilisation de produits réutilisables.

Le groupe Socialiste et les Vertes et les Verts de Lancy proposent le renvoi en commission sociale.

Ils remercient le Conseil municipal de faire bon accueil à cette motion.

M. Jotterand : nous allons déterminer si nous souhaitons en discuter immédiatement ou renvoyer en commission. Nous avons une proposition de renvoi en Commission sociale.

M. Haas : qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions, c'est un sujet sensible, mais notre groupe a quelques réserves que j'explique de manière très factuelle. Si pour les jeunes filles, les écoles et pour la plupart des arguments qui ont été avancés dans les deux motions...

M. Jotterand : on est d'accord, M. Haas, que votre intervention est en lien avec la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

M. Haas : oui. On a l'impression que là on va quand même très loin dans certaines requêtes. Vous venez d'évoquer qu'il y a déjà des études en cours par rapport à la question des coûts qui pourrait être un des aspects et si encore une fois on l'a dit pour les jeunes femmes, les enfants dans les écoles, il y a déjà plein d'endroits où c'est équipé, c'est tout à fait cohérent, faut-il vraiment aller aussi loin dans la mise à disposition, parce qu'il y a des problèmes quand même d'installation, de coûts qui ne sont pas anodins et on a quand même l'impression, pour en avoir discuter ensemble, que la responsabilité personnelle est quelque chose d'assez important et qu'on imagine que toutes les personnes concernées ont le nécessaire.

En conclusion, si le renvoi en commission est quand même décidé, j'aimerais rappeler au Conseil administratif que le siège de Procter&Gamble est à Genève, au Petit-Lancy, et je pense que ce serait un partenaire privilégié dans les démarches à envisager.

Mme Monod : je voulais juste revenir sur la question de la responsabilité personnelle et peut-être inviter alors, si c'est une question de coûts, à supprimer le papier toilette et que chacun prenne la responsabilité personnelle de prendre son papier toilette avec lui.

M. Jotterand : on commence à s'éloigner assez définitivement de la discussion immédiate ou du renvoi en commission. Pour rappel, on ne fait pas d'entrée en matière sur une motion, mais ensuite on discute soit immédiatement soit en commission de cette motion, libre ensuite de l'accepter ou de la refuser.

Mme Bencker : je suis d'accord pour les jeunes filles, parce qu'elles sont petites, quand ce jour-là arrive c'est un peu délicat, mais pour des femmes, je pense que chacune peut gérer cela elle-même.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

M. Jotterand : Mme Bencker, nous en sommes à savoir si nous en discutons immédiatement ou si nous renvoyons en Commission sociale. Je pense que là vous êtes dans les arguments pour la Commission sociale ou la discussion immédiate suivant ce que nous discuterons. Nous avons bien entendu, mais est-ce que vous avez une proposition de commission ?

Mme Bencker : le groupe MCG est contre le renvoi en commission.

M. Jotterand : donc, vous êtes pour la discussion immédiate ?

Mme Bencker : oui.

M. Jotterand : vu qu'on a une proposition de renvoi en commission de l'autrice de la motion, je vous propose de voter cette proposition. Si elle est refusée, cela voudra dire que nous en discutons immédiatement.

Le renvoi à la Commission sociale est accepté par 23 oui, 11 non, 1 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION**9) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Aménagement de la garderie Le Petit Prince dans l'immeuble de la coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons – Crédit de construction (Fr. 800'000.--) (286-22.03) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 4 avril 2022 (Mme Nancy RUERAT)**

Mme Ruerat présente le sujet : actuellement, la garderie Le Petit Prince se trouve dans une maison vouée à la démolition dans le cadre de l'extension du tram 15.

Conformément à l'objectif de la commune de maintenir, voire d'augmenter la capacité d'accueil en milieu préscolaire, un crédit de construction est prévu à hauteur de Fr. 800'000.—, le but étant de financer l'aménagement de cette garderie dans l'immeuble en construction de la coopérative SCHS-L'HABRIK.

Les travaux d'aménagement intérieur commenceront en mai 2022 et se termineront en septembre. Ainsi, la garderie sera fonctionnelle en octobre.

La garderie se situera au rez-de-chaussée, et pourra accueillir au total 24 enfants. Elle sera composée de différents espaces ; salles de vie, salle à manger, et d'une petite cuisine. Des espaces extérieurs avec un parc seront aménagés avec une liaison directe avec la crèche Chante-Joie.

Concernant le fonctionnement, les garderies communales accueillent des enfants le matin ou l'après-midi pendant trois ou quatre heures au maximum et sans fournir de repas. Un projet pilote est prévu avec les garderies Le Petit Prince et Caroll. L'idée de ce projet est de rajouter une heure de plus le matin, afin de donner la possibilité aux enfants âgés de 3 et 4 ans de prendre un repas à midi.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Le but est de mieux répondre aux besoins des parents qui bénéficieront de plus de temps pour aller travailler pendant ces demi-journées.

Il est prévu de répartir les enfants en deux groupes : un groupe composé d'enfants de 2 à 3 ans et un autre groupe avec des enfants âgés de 3 à 4 ans et qui pourront profiter des repas.

Quant aux repas, ils seront fournis et produits par la crèche de Chante-Joie et seront livrés chauds dans des containers isolés puis consommés sur place.

Pour conclure, l'immeuble de la coopérative répondra au standard de très haute performance énergétique (THPE). Il sera fourni en chauffage et eau chaude sanitaire par le CàD (chauffage à distance) des Palettes.

- Le crédit de construction (Fr. 800'000.--) pour l'aménagement de la garderie Le Petit Prince dans l'immeuble de la coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons a été approuvé à l'unanimité.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de l'arrêté.

Vu l'opportunité de réaliser des aménagements d'une arcade au rez-de-chaussée de l'immeuble SCHS-L'HABRIK Rambossons pour le déménagement intégral de la garderie Le Petit Prince ;

Vu que le modèle de garderie « élargie » proposé lors des phases préliminaires du projet a pu être confirmé ;

Vu que cet espace permettra la création de trois places supplémentaires ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 103'000.—voté par le Conseil municipal le 25 novembre 2021 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes genevoises du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 4 avril 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 800'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 103'000.—voté le 25 novembre 2020) destiné à la réalisation de l'aménagement de la garderie « Le Petit Prince » dans l'immeuble de la société coopérative SCHS-L'HABRIK Les Rambossons, sis chemin des Semailles 9J ;*
2. *de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 5451.50400, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 5451.14040 ;*
4. *d'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022.*

L'arrêté 286-22.03 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022**b) Acquisition d'un entrepôt et de surfaces de bureaux pour le service de l'environnement dans la ZIA Rambossons – Crédit d'investissement (Fr. 7'010'000.--) (287-22.03) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 4 avril 2022 (Mme Nancy RUERAT)**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : actuellement, les infrastructures du service de l'environnement sont éparpillées sur plusieurs sites de la Commune. Une telle dispersion génère de multiples déplacements, qui occupent 10 à 15 % du temps travail des collaborateurs. De plus, les dépôts utilisés ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur.

Cette optimisation permettra de répondre à l'augmentation de la charge de travail liée à la densification de la commune.

Pour remédier à ces problèmes, il est prévu d'acquérir un entrepôt et des surfaces de bureaux situé dans la zone industrielle et artisanale (ZIA) des Rambossons, dans le bâtiment dit « Les Crêtes » qui est en cours de réalisation.

Ainsi, le service de l'environnement pourra centraliser ses activités sur deux sites principaux : l'un à Rambossons, et l'autre à Gérard-de-Ternier et ainsi réduire les distances de déplacement du personnel de la voirie.

L'entrepôt se situera au rez-de-chaussée, il mesurera 11 mètres de haut et permettra l'accès aux camions. Une station de lavage, des stationnements pour les véhicules ainsi que des vestiaires seront aménagés. Au troisième étage, des bureaux administratifs et une cafétéria seront installés.

Le bâtiment sera soumis au régime de propriétés par étage (PPE).

Le montant du crédit alloué est de Fr. 7'010'000.-- pour l'achat d'une surface de 1'200 m² comprenant l'entrepôt et les bureaux.

Pour conclure, l'entrepôt sera livré fin 2023 et les bureaux pour 2024.

- Le crédit d'investissement (Fr. 7'010'000. --) a été approuvé à l'unanimité.

M. Di Salvo : j'aimerais juste revenir sur un point qui est un point, je pense, important, dont on a parlé en commission, c'est que ces locaux représentent quand même des surfaces beaucoup plus petites que ce que nous louons jusqu'à présent, à savoir que ces 1200 m² sont répartis sur des bureaux et des surfaces techniques et que précédemment nous utilisions 2520 m². Alors, j'espère que vu l'investissement de Fr. 7 millions, ce sera un investissement bien étudié, pour ne pas revenir avec des locaux parce qu'il nous manque des surfaces.

M. Jotterand : j'espère en effet que cela a bien été étudié en commission et que nous pouvons avoir confiance dans les commissaires.

Mme Moyard : M. Di Salvo, c'est un entrepôt supplémentaire. Il remplace des tout petits, mais si vous ajoutez l'ensemble des surfaces entre ce qu'il y a maintenant et ce qu'il y aura après, il y a évidemment beaucoup plus, donc cela devrait ne pas vous inquiéter. Et c'est justement parce que nous avons besoin de surfaces supplémentaires, mieux organisées, d'une certaine taille, de manière à avoir un second entrepôt d'une taille à peu près comparable à ce que nous avons au Petit-Lancy, à Gérard-de-Ternier, que nous vous avons soumis cet exposé des motifs et comme

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

cela vous a été dûment présenté en détail notamment par M. Hasler et Mme Dell'Osa en Commission des travaux. Donc, je vous remercie d'avance de voter ce crédit d'investissement.

M. Jotterand : la parole n'étant plus demandée, nous allons voter l'arrêté.

Vu le souhait de la Ville de Lancy d'optimiser les équipements de son service de l'environnement afin de permettre une rationalisation des déplacements et des zones de stockage ;

Vu la nécessité de développer un second site majeur pour le service de l'environnement au sud de la commune afin de répondre à la densification du Grand-Lancy ;

Vu que le site de Rambossons peut potentiellement accueillir une partie du service de l'environnement ;

Vu l'étude menée en 2016 par l'Agence LMLV sur l'optimisation de la spatialisation du service de l'environnement, étude qui avait mis en évidence la meilleure couverture du territoire par un développement du site de Rambossons ;

Vu l'opportunité qu'a la Ville de Lancy d'acquérir les locaux ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des travaux, séance du 4 avril 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 7'010'000.— (y compris les frais de notaire estimés à environ 3.5%, soit Fr. 240'000.--), destiné à l'acquisition d'un entrepôt et de surfaces de bureaux pour le service de l'environnement dans la ZIA Rambossons, sis avenue des Communes-Réunies 51 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 6190.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 6190.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024, sous la rubrique 6190.33004 ;*
4. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.*

L'arrêté 287-22.03 est accepté par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

- c) Création d'une nouvelle Brigade du stationnement en remplacement de la gestion du stationnement par la Fondation des parkings – Rapport de la Commission des finances, séance du 6 avril 2022 (M. Smult KOUAME)**

M. Kouame présente le sujet : en préambule, Mme la Conseillère administrative indique que le partenariat avec la Fondation des parkings relatif à la surveillance des parkings et des deux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

zones bleues court jusqu'au 31 décembre 2022. Cependant, elle déplore le fait que les prestations de ladite fondation ne soient pas nécessairement à la hauteur des besoins identifiés au gré des jours ou des événements et ce malgré l'importance de leurs coûts. Mme la Conseillère administrative relève comme défaut de la Fondation des parkings sa non-flexibilité par rapport aux zones de contrôle et la rigidité de ses planifications dans le temps présentant des couvertures horaires identiques.

L'étude réalisée par le Conseil administratif a démontré la nécessité pour la commune d'obtenir une indépendance afin de pouvoir cibler puis agir de manière adaptée sur les points de tension signalés par la population ou constatés par la police municipale.

Dans cette optique, il est proposé de créer une brigade du stationnement.

Au vu du délai de résiliation d'un an, la Ville de Lancy a d'ores et déjà mis fin au contrat de prestations avec la Fondation des parkings au 31 décembre 2022 qui se renégocierait en cas de refus de création de la brigade de stationnement par le Conseil municipal.

La Brigade se composerait de cinq agents dont les locaux se situeraient à la Maison de la Sécurité, cela éviterait des loyers supplémentaires. L'autre avantage soulevé par la Conseillère administrative lié à la création de cette brigade est la souplesse horaire et la possibilité d'intervention étendue comme la régulation des nuisances dans le parc ou les espaces de marché.

En ce qui concerne l'aspect financier, la présentation suivante est donnée :

- Environ Fr. 525'000.-- pour les salaires et charges sociales.
- Le contrat avec la Fondation des parkings ayant été résilié, la Ville de Lancy n'aura plus à payer le coût annuel de Fr. 748'000.--.
- Des coûts uniques pour la première année :
 - o Les coûts de formation dispensée à l'interne s'évaluent à environ Fr. 3'200.--
 - o Fr. 10'800.-- pour le mobilier des nouveaux bureaux
 - o Fr. 4'000.-- de frais divers, téléphone et achat de matériel informatique
 - o Fr. 23'000.-- pour les uniformes des cinq agents de stationnement
 - o Fr. 41'680.-- pour la mise en place du logiciel de gestion des amendes d'ordre.

A noter qu'ensuite des coûts de maintenance sont à prévoir.

Concernant les souches d'amendes d'ordre, il est expliqué qu'avec le logiciel actuellement développé par le SIACG, il sera possible de gérer les amendes directement avec le QR Code. L'impact direct sera la diminution du travail administratif.

Présentement, chaque amende d'ordre émise au service des contraventions par la Fondation des parkings coûte Fr. 0,80 à la Ville de Lancy. Ce coût deviendra caduc.

En conclusion, la première année, même avec les coûts uniques, le coût sera inférieur aux Fr. 748'000.-- payés actuellement à la Fondation des parkings. Ensuite, le coût sera composé essentiellement des charges salariales et des frais de maintenance du logiciel.

Mme la Conseillère administrative précise que, la première année, le non-dépensé par rapport à 2022 est estimé à Fr. 120'000.-- ; les années suivantes, il est estimé à environ Fr. 189'000.--. Mme Gachet termine la présentation en soulignant qu'il est nécessaire d'anticiper et lancer la procédure de recrutement cet automne afin que la brigade de stationnement soit opérationnelle au 1^{er} janvier 2023.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Après cette présentation, interviennent les échanges entre les commissaires et la magistrate.

Des précisions sur les « souches d'amendes d'ordre » sont demandées par un/une commissaire. Il lui est indiqué que dès 2024, les frais réguliers ne devraient plus avoir lieu suite à la mise en place du logiciel Abraxas. Pour ce qui est de la norme actuelle, les amendes d'ordre sont émises physiquement à partir de cahiers de souches achetés par la Ville de Lancy.

La Conseillère administrative en réponse aux questions d'un ou une commissaire affirme que l'encaissement du montant des amendes est dû à la commune et renchérit sur la non-nécessité d'assermentation des cinq agents en réponse à la question d'un autre commissionnaire.

Un ou une commissaire interpelle Mme Gachet sur le coût de la gestion administrative, à savoir si l'envoi des rappels a été pris en compte dans la projection budgétaire.

A cela, Mme Gachet confirme que le traitement administratif des amendes d'ordre sera largement facilité dès 2024 avec le logiciel Abraxas qui intégrera les données directement à OPALE arguant qu'en 2020, sur les 21'227 amendes émises, seulement 542 ont fait l'objet de réclamation, traitées soit par la Ville de Lancy soit par la Fondation des Parkings dont 83 visites au guichet du poste de police du Petit-Lancy.

A la demande d'un/une commissaire, Mme Gachet informe que l'esplanade de Compostelle n'est pas gérée par la Ville de Lancy.

Un ou une commissaire demande ce qu'il en sera des horodateurs si la Ville interrompt son contrat avec la Fondation des parkings. La Conseillère a répondu que les horodateurs font l'objet d'une convention spécifique avec la Fondation des parkings qui en continuera la gestion à distance.

La magistrate confirme, à la suite de la question d'un ou une commissaire, que les charges salariales mentionnées plus haut incluent les charges patronales.

L'un des commissaires demande à la magistrate si la volonté de rupture contractuelle avec la Fondation des parkings est due à l'augmentation de ses prestations et s'interroge sur les missions des futurs agents en plus du contrôle de stationnement.

La Conseillère administrative confirme que les agents de stationnement auront pour mission d'assurer une présence dans les rues, surveiller les marchés publics, les parcs et assurer le remplacement des patrouilleuses scolaires en cas de nécessité. En ce qui concerne l'augmentation des prestations de la Fondation des parkings, la magistrate poursuit en expliquant que lors des discussions de 2021, il avait été question d'une augmentation à Fr. 3.-- (et même à Fr. 4.-- initialement) du traitement des amendes d'ordre, au lieu des Fr. 0.80. Cette proposition n'avait toutefois pas été entérinée. Cependant, il a été rappelé par un-une non commissaire que le contrat avec la Fondation des parkings a augmenté au 1^{er} janvier 2020, parce que la zone à contrôler avait été étendue.

Un/une autre commissaire fait la remarque que la différence avec un agent de police municipale est relativement restreinte et demande à la Conseillère administrative pourquoi ne pas avoir engagé cinq agents de police municipale supplémentaires. Par ailleurs, le/la commissaire s'interroge sur la différence salariale entre les deux fonctions et l'importance de la différence de ces deux fonctions. Pour terminer, le commissaire fait la demande sur la différence de traitements entre les agents de la Fondation des parkings qui s'occupaient du contrôle à Lancy et les agents de la nouvelle Brigade.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

La Conseillère administrative indique dans son élément de réponse que l'agent de police municipale est assermenté avec un champ de compétences plus large, en matière de responsabilités et d'interventions sur le terrain. Il est souligné que l'agent de stationnement par contre ne sera pas habilité à faire des interpellations et ne suivra pas la formation de 9 mois de la police municipale.

Concernant le traitement d'un agent de police municipale et celui d'un agent de stationnement, il est relaté que ce dernier se trouve dans une classe de fonction bien inférieure.

Un commissaire demande le dérouler de la sélection des candidats pour le recrutement. A cela, la magistrate annonce que l'offre sera publiée sur le site de la commune et admet qu'il n'est pas impossible que des agents de la Fondation des parkings postulent. Un commissaire invite le Conseil administratif a donné une priorité aux Lancéens tandis qu'un autre insiste sur la mixité à préserver.

La création de la nouvelle brigade de stationnement est acceptée à l'unanimité.

M. Couto : je ne voulais pas manquer l'opportunité d'être le premier à me manifester par rapport à cela. Je salue cette décision, parce que certains dans cet hémicycle se rappellent peut-être que le MCG était contre l'attribution de cette tâche à la Fondation des parkings, d'une part parce que cela coûtait beaucoup plus cher, ce qui est constaté aujourd'hui, d'autre part, parce que les situations de conflit sont plus difficiles à gérer. Concrètement quand un contrôleur doit mettre une amende à quelqu'un, pour x raisons, et vu que ce sont des gens qui formés de façon carrée, ils appliquent la chose à la lettre, alors que si c'est la commune, à mon avis, qui engage des gens, qu'on espère qu'ils seront des gens en priorité de la commune, parce que je pense qu'il y aura des gens au chômage qui pourront faire cette tâche, ils pourront dans certaines situations être plus ouverts et pas aussi stricts pour délivrer une amende.

Mieux vaut tard que jamais et une fois de plus on constate que le MCG, à l'époque, avait raison de vouloir faire ce qui va être fait maintenant. C'est vrai qu'à l'époque, il y avait d'autres personnes au Conseil administratif, peut-être que celles-ci sont plus éveillées et ont eu le bon sens de prendre les arguments du MCG à l'époque pour prendre cette décision. Le MCG salue cette décision et votera oui.

M. Jotterand : merci M. Couto et bravo pour votre côté visionnaire.

Mme Gachet : je n'ai pas la prétention d'être plus éveillée que mes prédécesseurs, mais c'est un constat que l'on a fait, je ne vais pas reprendre les éléments que j'ai déjà développés lors de la commission, mais c'est en lien avec la grandeur de la commune, sa diversité, et une volonté de souplesse au niveau de la mise en place et de la surveillance du territoire. Donc, ce n'est pas du tout en lien avec des conflits potentiels ou l'incompétence notoire qui pourrait être relevée des agents actuels de la Fondation des parkings, en aucun cas. C'est réellement lié à la mission qui sera confiée avec cette volonté qu'elle soit calquée sur les réels besoins de la commune en termes de territorialité, mais aussi en termes de mission, à partir du moment où on a une nécessité de remplacer, par exemple, une personne qui ferait le patrouillage scolaire, ou le contrôle des parcs avec un accompagnement des usagers, c'est plutôt sous cet angle-là qui ne relève pas d'une compétence actuelle de la Fondation des parkings.

M. Couto : j'aimerais ajouter encore cet aspect que j'ai oublié, d'autres tâches peuvent leur être attribuées, je connais le sujet car je travaille à la commune d'Onex et qu'on est doté de contrôleurs depuis longtemps. Un autre aspect, j'espère qu'on aura le bon sens de ne pas engager de frontaliers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

M. Jotterand : la parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

* * * * *

M. Jotterand : nous survolons les points 10) à 13) puisqu'il s'agit des rapports de commission pour information que nous avons désormais pris l'habitude de ne pas lire.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

10) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 14 MARS 2022 – RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL

a) Visite et présentation de l'Épicerie solidaire dans ses nouveaux locaux

Mission et historique

Mme Etienne-Warynski, coordinatrice du bénévolat, accueille la Commission sociale dans les nouveaux locaux de l'Épicerie solidaire au chemin de l'Adret. Elle rappelle que les missions de l'Épicerie solidaire de Lancy sont (i) d'apporter une aide alimentaire temporaire aux familles qui en ont besoin (une attestation justifiant cette situation est préalablement remise par un/e assistant/e-social/e tandis qu'une contribution symbolique d'un franc par semaine est demandée aux bénéficiaires) et (ii) d'offrir une écoute, de créer du lien et un lieu de partage. Ces deux missions permettent de répondre aux besoins immédiats mais aussi de détecter d'autres besoins, de prévenir la péjoration de certaines situations et de jouer un rôle dans l'intégration des familles.

Mme Etienne-Warynski présente ensuite à la commission l'historique de l'Épicerie solidaire qui a démarré ses activités au début des années 2000. Au cours des vingt dernières années, l'Épicerie solidaire est passée de la distribution de « cornets alimentaires » à un modèle « de rayonnages » où les familles qui ont recours à l'Épicerie peuvent choisir les produits dont elles ont besoin, selon les produits disponibles. Pendant le même laps de temps, l'Épicerie a déménagé à plusieurs reprises en passant notamment par l'école du Petit-Lancy et par la Villa Rapin pour se retrouver aujourd'hui dans ses nouveaux locaux à l'Adret.

Bénévolat

De nombreux bénévoles consacrent du temps au bon fonctionnement de l'Épicerie solidaire. Selon les périodes, leur nombre peut aller d'une douzaine jusqu'à une trentaine. Les bénévoles actifs auprès de l'Épicerie solidaire sont encadrés, formés et assurés en cas d'accident par la Ville de Lancy. Ils suivent par ailleurs une formation de base pour une interaction appropriée avec les familles en situation de précarité.

Evolution de l'activité

Les recours à l'Épicerie solidaire sont en croissance continue depuis plusieurs années, passant de 1582 foyers bénéficiaires en 2017 à 3467 foyers bénéficiaires en 2021, soit en cumulé un total

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

de près de 12'000 bénéficiaires en 2021. En moyenne, l'Épicerie solidaire accueille et sert donc environ 70 foyers par semaine.

En conséquence de l'augmentation de la demande et de la diminution des dons en nature, le budget de l'Épicerie solidaire est passé de Fr. 25'000,-- en 2017 à Fr. 60'000,-- en 2021. Ceci s'explique principalement par le fait que l'Épicerie solidaire reçoit moins de produits à distribuer et doit donc acquérir des denrées par elle-même. Même si l'Épicerie solidaire bénéficie de conditions avantageuses, les dépenses ont augmenté sensiblement ces dernières années.

M. Kunzi explique qu'à l'avenir l'Épicerie solidaire pourrait « récupérer » certains repas excédentaires des cuisines scolaires pour les distribuer, mais que cela nécessitera des équipements supplémentaires. Un projet pour cette proposition est en cours d'évaluation tant pour sa faisabilité que pour les coûts engendrés (congélateur, machine sous-vide, travail de préparation et de collection).

Un/une commissaire demande s'il est possible aux Lancéens de « parrainer » l'Épicerie ou de donner des denrées comme lors des « Samedis du partage ». Mme Etienne-Warynski explique qu'en tant que bénéficiaire des produits reçus par la Fondation Partage, l'Épicerie solidaire ne souhaiterait pas entrer dans un modèle de « concurrence » et pense que la solution actuelle avec la Fondation partage comme récipiendaire principal et redistributeur est préférable. M. Kunzi abonde dans son sens et explique qu'il existe un contrat de confiance avec la Fondation Partage qui assure une distribution équitable entre les différentes associations du canton.

Un/une commissaire postule que certaines familles dans le besoin ne souhaitent pas recourir au SASL ou à l'Hospice général et ne disposent donc pas du justificatif qui leur permettrait d'accéder aux produits de l'Épicerie solidaire. M. Kunzi, bien que reconnaissant cette situation, explique qu'une évaluation de la situation est toujours souhaitable et qu'elle permet de distinguer les situations de difficultés passagères de celles plus chroniques. Par ailleurs, il pense que l'évaluation par un/e assistant/e. social/e est garante d'une certaine équité dans l'attribution des aides.

Un/une commissaire demande si les bénéficiaires peuvent également s'engager dans le bénévolat. Il lui est répondu que de nombreux bénéficiaires souhaitent « rendre la pareille » que cela soit par la mise à disposition de temps ou par d'autres échanges. M. Kunzi évoque notamment la possibilité de créer un troc ou une bourse d'échange de services.

b) Nomination d'un représentant du Conseil municipal pour le Contrat de quartier intercommunal Chapelle-Les Sciers
=====

Mme Moyard explique que le contrat actuel du quartier de la Chapelle sera dissout et remplacé par un contrat de quartier intercommunal (Lancy et Plan-les-Ouates) qui inclura la Chapelle et Les Sciers. Ce contrat sera constitué de façon paritaire avec des représentants de chaque commune et quartier.

M. Dérobert, qui est le représentant actuel du Conseil municipal pour le contrat de quartier de la Chapelle, est disposé à poursuivre ce rôle dans la nouvelle configuration. Il en fait part au groupe qui, à l'unanimité, lui accorde sa confiance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022**c) Divers**

=====

Le président de la commission informe les commissaires qu'une habitante du quartier, Mme Solange Magnin, a été élue présidente du comité de pilotage du Contrat de quartier des Mouilles-La Caroline.

Le président informe par ailleurs que l'animateur du Terrain d'aventure du Petit-Lancy, M. Jacques Dessieux va entreprendre la réalisation d'un documentaire de 45 minutes sur les activités de ce lieu.

**11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 15 MARS 2022 –
RAPPORTEUR : MME CAROLINE MONOD****Divers**

=====

Pont de Lancy

Un-e commissaire évoque le crédit d'étude voté au niveau cantonal pour cet objet et souligne l'importance de pouvoir aborder la question de l'impact du chantier sur le vallon de l'Aire en Commission et au Conseil municipal.

Il lui est répondu que l'un des objectifs du crédit d'étude est justement d'établir en détail quelle incidence la ceinture urbaine va avoir sur la nature. Il ajoute que le Vallon de l'Aire est protégé et que le Canton devra tenir compte des contraintes que cela implique. Une autre préoccupation de la commune concerne les emprises de l'ouvrage définitif. Un courrier sera envoyé par le Conseil administratif au Conseiller d'Etat en charge à ce sujet.

Toilettes publiques

Un-e commissaire demande la raison de la fermeture des toilettes du parc de la Mairie avec un code. Bien que cette question concerne la Commission des travaux, il lui est expliqué que cette solution a été trouvée pour répondre aux problématiques récurrentes de vandalisme. Des réflexions sont en cours pour permettre la réouverture des toilettes publiques.

**12) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 4 AVRIL 2022 –
RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT****Dépassement du crédit de construction relative à la rénovation de la villa Bernasconi**

=====

Initialement, le but du projet était d'améliorer l'accès de cette villa aux personnes à mobilité réduite et de procéder à une rénovation lourde de l'enveloppe du bâtiment.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

Mais suite aux conclusions de l'évaluation de l'état des murs de soutènement, qui ont montré la nécessité de les démolir et de les reconstruire, il a également été proposé d'agrandir le bâtiment sous la terrasse nord donnant sur le vallon de l'Aire.

Ce dépassement de crédit pour la rénovation de la villa Bernasconi fera ensuite l'objet de l'adoption d'un crédit complémentaire d'investissement par le service financier dans le courant de l'année.

Un crédit d'étude puis un crédit de construction, distinguant les frais de rénovation des frais d'extension de la villa, ont été votés dans le courant de l'année 2019 pour effectuer les travaux suivants sur la villa :

- Rénovation du bâtiment historique
- Nouvelle extension sous la terrasse
- Réfection des murs de soutènement
- Aménagement paysager du parc

Le crédit proposé initialement a été dépassé pour plusieurs raisons :

- Cette villa a une valeur patrimoniale documentée et est reconnue par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). L'extension du bâtiment a été finalement plus complexe et plus chère que prévue afin de respecter les nombreux critères fixés par cette commission.
- Pendant les travaux, il a été décidé d'étendre le périmètre de rénovation sur le bâtiment historique.
- La véranda a donc dû être refaite à neuf en reprenant le modèle des moulures de l'époque. En outre, deux-tiers du deuxième étage ont dû être refaits car il était constitué de murs à colombages dont la structure en bois était fortement endommagée.
- Afin d'éviter de prolonger les travaux, les deux chantiers des murs et de l'extension de la villa ont été menés en même temps. Néanmoins, cela a ajouté des contraintes supplémentaires car les terres ont dû être évacuées afin de libérer de l'espace pour stocker les pierres du bâtiment avant de les réinstaller sur les murs.
- En outre, les mesures restrictives contre la propagation du Covid ont engendré des frais imprévus.
- Les terrasses artificielles du haut de parc ont été refaites à neuf pérennisant les qualités du site.

Pour terminer, l'investissement dans l'immobilier est toujours une bonne stratégie en termes de placements financiers et entretenir un bâtiment à valeur patrimoniale est du ressort des responsabilités d'une collectivité publique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022**13) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 5 AVRIL 2022 – RAPPORTEUR : MME DEBORAH MÜHLE****a) Projet d'aménagement au parc Navazza**
=====

L'objectif est d'offrir un espace de détente aux utilisateurs. La commune a travaillé avec trois bureaux genevois en architecture du paysage, dont un a gagné le concours organisé. Celui-ci a proposé un biotope, un tunnel végétal et un long banc avec une partie ombrée et une autre ensoleillée. L'installation d'une terrasse permettrait aux gens de s'allonger. Au niveau du matériel de construction, du béton recyclé sera utilisé et la volonté est d'essayer de modeler avec les matériaux qui sont déjà en place pour amener le moins de matériaux possible. Concernant le budget, celui-ci avait déjà été prévisionné (600'000.- TTC).

Le planning est le suivant : le lauréat du concours a été choisi en janvier ; la présentation du projet a lieu actuellement ; le crédit d'étude et construction sera proposé à la commission cet automne 2022. Puis la consultation aux entreprises aura lieu cet hiver 2022. Enfin, les travaux pourront débuter en printemps 2023.

Questions et remarques des commissaires :

Un.e commissaire fait part de ses doutes concernant l'emplacement du projet puisque celui-ci se situe dans une zone de prairies identifiées comme étant à protéger, et se demande s'il n'est pas plus pertinent de développer des aménagements dans d'autres endroits de la commune très minéralisés et où il y a très peu de biodiversité afin de conserver ces zones de prairies comme zones à protéger. Il lui est répondu que l'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil pour les personnes à mobilité réduite. La condition de l'OCAN à la réalisation de ce projet est d'avoir une plus-value en termes de biodiversité. Certes il y aura une perte de flore, mais ça apporte une plus-value en termes de biodiversité. C'est une pesée des intérêts.

Un.e commissaire est dubitatif sur le projet. Même s'il devait y avoir un bénéfice en termes de biodiversité, il n'y en a pas en termes paysager. Avec ce projet au sommet de la bute, il est à craindre des atteintes assez fortes au niveau du dégagement paysager. Bien que le projet ait pour objectif un espace pour le public, le parc accueille déjà des manifestations et beaucoup de gens se rendent dans le parc.

Un.e commissaire revient sur le tunnel qui lui semble très intéressant et demande à quel point le tunnel sera massif ou aéré. On lui répond que l'objectif est d'avoir un ombrage, tout en gardant une vue sur l'extérieur. Un.e commissaire souhaite revenir sur le périmètre imposé et se demande pourquoi ne pas planter davantage vers le bas. On lui répond qu'au niveau du paysage, davantage de plantations gâcheraient la vue sur le clocher ou sur le Salève. De la plantation en bas ne répondrait pas à la volonté de préserver les zones à forte biodiversité. L'enjeu est de trouver de l'ombrage avec le minimum d'impact sur le parc. Un.e commissaire trouve intéressant le biotope, car il permet de récupérer les eaux de chemins, et un.e autre commissaire estime que c'est un projet intéressant qui permet un équilibre entre la préservation de l'environnement et le bien-être de la population.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022**b) Divers**

=====

Un commissaire demande si un problème a été identifié concernant le tourniquet à côté de la buvette dans le parc Louis-Bertrand, à cause duquel les enfants tombent et se blessent. Il lui est répondu que la commune a déjà été informée et qu'une première mesure sera faite la semaine suivante consistant à déplacer le tourniquet.

POINTS FINAUX**14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL a pris acte de la décision de l'Association des communes genevoises (ACG) du 6 avril 2022 d'octroyer une subvention de fonctionnement complémentaire de Fr. 6.2 millions pour le financement de l'accueil de personnes sans-abri afin de répondre au besoin de développement de l'offre en lien avec l'augmentation des besoins constatés en 2022. Toutes les démarches permettant de développer l'offre pour les personnes sans-abri sont évidemment louables, il est indispensable de poursuivre l'engagement pour ces personnes en situation de précarité. Néanmoins, le financement se fera à travers le Fonds intercommunal qui à l'heure actuelle, comme il est noté dans l'avis de l'ACG, ne dispose pas de fonds suffisants. Notre groupe souhaiterait connaître les répercussions financières pour la Ville de Lancy d'une telle décision.

Mme Bencker : ma question s'adresse à Mme la Maire. Je suis choquée parfois quand je reçois des messages e-mail dans mon portable qui sont malsains. Je pense que l'on devrait faire quelque chose pour éviter que les gens arrivent à envoyer ce genre de messages qui ne sont pas corrects du tout. Pouvez-vous faire quelque chose, personnellement cela me dérange de recevoir ces messages.

M. Jotterand : vous parler des e-mails que l'on reçoit sur la boîte aux lettres de la Ville de Lancy.

Mme Bencker : oui, les gens entrent dans les sites, envoient des messages et cela fait peur.

M. Jotterand : c'est vrai qu'il y a des e-mails douteux souvent et il faut être attentif à ne pas cliquer dessus pour ne pas risquer quelque chose.

M. Dérobert : je rebondirai sur ce que disait Mme De Vecchi avec une question supplémentaire, parce que j'imagine qu'il y aura une péréquation, j'anticipe un peu la réponse, s'il y a une péréquation, est-ce que ce que fait Lancy avec la Virgule serait pris en compte dans cette péréquation

La deuxième question, on a voté en décembre le budget avec une trentaine de postes à pourvoir, j'aimerais savoir où en étaient les embauches à ce jour.

Mme Mühle : j'ai quelques questions par rapport au déploiement des antennes 5G, on avait déjà discuté de ce sujet en début d'année. Pour rappel, le Conseil administratif avait envoyé un courrier au Département du territoire au niveau du Canton, suite à la modification de l'ORNI (Ordonnance sur les rayonnements non-ionisants) qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier pour soulever justement la problématique des modifications de procédure sans que la commune de Lancy soit même informée des modifications des antennes 5G sur le territoire de Lancy, voire

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

même parfois d'antennes sur des parcelles qui appartiennent à la commune. Pourquoi je reviens sur ce sujet ? Parce que j'ai vu qu'il y avait deux exemples concrets d'antennes dont une mise à l'enquête qui est en cours actuellement qui a été publiée dans la FAO le 22 avril pour une autorisation de construire d'une nouvelle antenne 5G, une adaptation d'une antenne à la route du Grand-Lancy 64, donc c'est l'adresse de la salle communale du Grand-Lancy, c'est une parcelle qui appartient à la commune et pour ce premier exemple, l'enquête est en cours actuellement. Le deuxième exemple est une nouvelle autorisation qui vient d'être octroyée qui date du 12 avril au chemin du Bac 13, là on parle du stade de Florimont qui est aussi une parcelle qui appartient à la Ville de Lancy. Par rapport à ces deux exemples récents, je me demandais quelle est la situation actuelle par rapport à cette problématique ? Le Conseil administratif a-t-il une réponse favorable par rapport à sa demande envoyée au Canton ? Et quelle est la position du Conseil administratif par rapport à ces deux exemples concrets que je viens de mentionner ? Est-ce que la commune était au courant par rapport à cette problématique mentionnée dans le courrier du Conseil administratif, du fait que la commune n'est même pas mise au courant. Le Conseil administratif va-t-il faire opposition ?

M. Couto : pour revenir sur le sujet que ma collègue a lancé concernant les e-mails indésirables, malgré qu'il y ait un bon système de filtre au niveau du SIACG, il y a toujours quelque chose qui passe. C'est quand même bizarre, moi aussi je les reçois alors que je n'utilise pas l'adresse e-mail à part à l'interne. J'ai fait des recherches pour savoir où mon adresse e-mail pourrait être captée pour recevoir ces mails comme les autres personnes de cet hémicycle. J'ai remarqué qu'au niveau du site Internet de la commune, sur notre fiche personnelle, l'adresse e-mail est indiquée tel quel. Or ces personnes qui font du fishing ont des systèmes qui scannent les sites, notamment les sites officiels. A mon avis, le problème ne peut venir que de là. J'aimerais savoir s'il ne serait pas possible d'enlever l'adresse e-mail en clair, la mettre sous forme d'image ou en enlevant le @ pour éviter qu'un scan de l'e-mail tel quel soit fait pour être utilisé pour nous envoyer des e-mails, de potentiels fishings ou autre.

Mme Gachet : concernant la première question relative aux Fr. 6.2 millions qui ont été votés par l'ACG pour le sans-abrisme, il m'a été confirmé qu'il n'y aura pas de demande complémentaire de crédit via l'ACG pour 2022, puisque ce sera totalement absorbé par les comptes de l'ACG. Par contre, la question sera reprise prochainement, dans le cadre de l'établissement du budget 2023. Il faudra voir au niveau de la répercussion en lien avec la péréquation si Lancy est impactée, probablement par rapport à un rajout de ligne pour le sans-abrisme, mais pour 2023 nous n'avons encore pas abordé la question. Mme Moyard répondra par rapport à la prise en charge des lieux existants dans les communes autres que Lancy, on n'est pas nombreux, il est vrai mais cette question a été posée et a été prise en compte, mais Mme Moyard vous répondra de manière plus concrète.

Concernant les messages que vous recevez sous forme de SPAM, il est vrai que du côté du SIACG qui est le répondant du contrôle et de la mise en place des systèmes anti-virus pour l'ensemble de l'administration et des utilisations qui sont faites par les conseils municipaux, en principe – je vais me renseigner par rapport à votre proposition – mais il est vrai qu'il y a une fâcheuse habitude de recevoir beaucoup de SPAM à partir du moment où vous utilisez ou vous donnez votre adresse pour répondre à des choses qui ne relèvent pas forcément de l'administration. Certes cela peut arriver, je peux déjà en termes de prévention vous encourager à n'utiliser le matériel à disposition et votre adresse que pour des questions liées au Conseil municipal, mais je vais quand même me renseigner par rapport à l'accessibilité liée à l'adresse avec notre service informatique.

Concernant la dépose des deux autorisations de la 5G, notre collègue Bonfanti n'étant pas là, je vais voir si Mme Moyard a une éventuelle réponse. Je sais que par rapport au stade de football, nous avons été informés du dépôt de la demande, mais c'est vrai que je n'ai pas eu de réponse et nous sommes restés toujours dans une posture de ne pas accepter, mais comme ce

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

sont des modifications, notre moyen d'intervention est relativement faible. Je vais laisser Mme Moyard compléter.

Mme Moyard : le dossier de la 5G est effectivement suivi par notre collègue absent ce soir, mais globalement c'est toujours la même chose : en fait on peut donner notre avis, notre accord sur des nouvelles antennes, mais pas sur des modifications d'antennes actuelles. C'est toujours le même cirque, les contrats en question sont rédigés - depuis des années, on n'en a pas signé des récents - de sorte à dire qu'en fait les opérateurs louent l'emplacement, peuvent y poser leur antenne et l'entretenir, ils y ont accès, et ils ont le droit de faire des modifications dessus. En fait, c'est sous le couvert de modifications, c'est vrai que ce sont des modifications, des modifications substantielles, trop substantielles de notre point de vue, on vous a déjà donné notre avis sur la 5G et notre souci est d'avoir une politique de prudence et de prévention à cet égard. Mais nous sommes comme les autres propriétaires de bâtiments sur lesquels les antennes sont installées en Suisse, nous n'avons pas de marge de manœuvre sur le passage d'antennes existantes, de modifications pour les faire passer de 4G à 5G ou de 3G à 5G. Il y a eu encore un avis de droit de l'ACG parce qu'évidemment nous n'étions pas la seule commune à nous poser la question, mais en fait notre marge de manœuvre est nulle. La seule chose qu'on peut faire c'est simplement résilier au terme de l'échéance contractuelle, ce qui pose certaines questions, parce que que va-t-il se passer ? L'opérateur ira mettre une antenne sur le bâtiment d'à côté, les plus sarcastiques disent – et c'est un fait – le rayonnement de l'antenne a une forme de parapluie, donc vous recevez moins d'ondes si vous êtes dans le bâtiment sur lequel est l'antenne que si vous êtes dans le bâtiment juste à côté. Et surtout plus globalement, faire juste cela, c'est un peu mettre la tête dans le sable, nous restons parfaitement opposés à la 5G, mais il faut faire davantage que cela, il faut arrêter de vivre sur notre smartphone avec nos 14 devices chacun, d'ailleurs, je n'ai rien à donner comme leçon aux uns et aux autres, mais il faut avoir une politique complète. Les deux lieux auxquels vous faites référence, ce sont ces éléments. Nous n'avons pas eu à donner un accord ou à ne pas le donner sur la modification en 5G parce qu'au vu du contrat existant, ils n'ont pas besoin de nous demander l'autorisation.

En ce qui concerne les questions de M. Dérobert, pour les embauches à ce jour, elles sont en cours. Vous dire exactement combien sur les 30 postes, pas toutes, davantage je ne peux pas exactement vous dire, par contre on vous donnera le détail pour le prochain Conseil municipal, un certain nombre d'engagements a déjà été fait, vous dire si c'est un tiers, la moitié, je pense que c'est moins que la moitié, mais les ressources humaines travaillent d'arrache-pied, et il y a en permanence un certain nombre de postes qui sont en recrutement, mais on vous fera une réponse pour le Conseil municipal du mois de mai.

En complément à ce qu'a dit ma collègue, en ce qui concerne la LAPSA, donc le sans-abrisme, il faut différencier deux choses, ces Fr. 6.2 millions qui ont été votés en urgence par l'ACG concernent uniquement 2022 et sont pris dans le FI qui est un des fonds de l'ACG. Nous approvisionnons via la péréquation, mais nous l'avons déjà fait et ces Fr. 6.2 millions sont pris dans le FI. Il y a une petite question qui se pose car il n'y a pas Fr. 6.2 millions dans le FI, il y a si je me souviens bien Fr. 2 millions, mais cela n'est pas un problème spécifiquement lancé, c'est un problème de l'ACG. Par contre, la question qui, il me semble, vous intéresse plus précisément, c'est ce qui va se passer à partir de 2023, parce que la LAPSA est entrée en vigueur en novembre et c'est pour cela qu'il y a eu la petite passe d'armes entre l'ACG et le Canton le 1^{er} avril, au moment où il y a eu de la neige et la fermeture, c'est que l'ACG ne s'est pas encore mise d'accord sur les modalités de financement du système pérenne tel qu'il est prévu par la LAPSA. La seule chose qu'on peut vous dire, c'était un peu aussi la question en marge de Mme De Vecchi, c'est que bien entendu qu'il y aura une prise en compte de l'ensemble des hébergements pour les personnes sans-abri qui existent sur le Canton, il se trouve que le 99,9% sont en ville de Genève, je caricature à peine, et que le 0,1% restant il est chez nous vu que c'est le dispositif de la Virgule. En fait, ce qui est garanti, c'est qu'il va y avoir une ventilation par péréquation, il faut qu'on voie exactement encore comment – j'ai une séance de la Commission sociale de l'ACG

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

pas plus tard que mardi prochain sur le sujet – et que de la somme qui sera attribuée à Lancy, seront déduits les coûts réels que nous avons pour la Virgule, ce sera les Fr. 60'000.— de subvention, ce sera la subvention non-monnaire des locaux que nous mettons à disposition et j'irai voir si je n'arrive pas à être sûre que nous avons pris l'entier des frais parce qu'ils pourront être déduits de la somme qui sera due par Lancy, mais qui sera de plusieurs centaines de milliers de francs parce que la Ville de Genève espère répercuter un montant de l'ordre de Fr. 13 millions, donc cela ne va pas être indolore pour la Ville de Lancy.

M. Jotterand : toutes les questions ayant obtenu réponse si ce n'est celle pour laquelle vous avez mentionné que la réponse interviendra le mois prochain, il est temps de clore la séance, la prochaine aura lieu le 19 mai. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h50.

La Secrétaire :

Deborah Mühle

Le Président :

Matthieu Jotterand

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2022

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.